

**FORMULAIRE UNIQUE POUR LE FINANCEMENT D'UNE ACTION HUMANITAIRE¹****MAX 30 PAGES**

(Base légale : Loi du 9/01/2014 modifiant la Loi du 19/03/2013 relative à la Coopération au Développement - Arrêté Royal du 19/04/2014, Budget général des dépenses, allocation de base 14 54 52 35.60.83).

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**1.1 Nom de l'Organisation humanitaire.** Caritas International Belgique (CI.be)**1.2 Titre de l'action.** PROHUMA II – Protection Humanitaire au cœur de l'Action II**1.3 Zone d'intervention (pays, région, localités).** Par ordre alphabétique tout au long du document.

Pays	District / Région	Localisation
Burundi	Provinces de Ruyigi, Cankuzo et Kirundo	Communes de Kinyinya, Gisagara et Busoni
Niger	Régions de Diffa et Tahoua	Diffa : communes de Diffa, Chetimari, Mainé, Soroa et Goudoumaria . Tahoua : communes de Tahoua et Tchintabaraden
Ouganda	District de Kyegegwa et Kikube	Camp de réfugiés de Kyaka II et de Kyangwali
RDC	Province du Sud-Kivu Territoire de Kalehe, Kabare, Walungu et Shabunda	Groupements de Mubuku, Mulonge et Kalonge (T.Kalehe), Ishungu, Lugendo, Ihembe, Luhago et Iregabarhonyi (T.Kabare), Mulamba (T.Walungu), Bamuguba Nord et Sud, Bangoma et Ikama Kasanza Nkulu (T.Shabunda)

1.4 Date de démarrage de l'action. 1^{er} novembre 2023**1.5 Durée de l'action en mois (cf. Art. 17, §2).** 24 mois**1.6 Date de début d'éligibilité des dépenses.** Date de signature de l'Arrêté Ministériel d'octroi.**1.7 Proposition et rapports (Concernant les délais spécifiques, cf. AR du 19/04/2014).**

Proposition initiale	☒	date : 31/08/23
Proposition révisée n°.	☐	date : jj-mm-aa
Date de l'Arrêté Ministériel d'octroi	☐	date : jj-mm-aa
Date Acte Unilatéral	☐	date : jj-mm-aa
Date lettre d'acceptation	☐	date : jj-mm-aa
Rapport intermédiaire	☐	date : jj-mm-aa
Rapport final	☐	date : jj-mm-aa

1.8 [INT] Énumérez les échanges de lettres intervenus après la signature de l'acte unilatéral jusqu'au stade du rapport intermédiaire**1.9 [FIN] Énumérez les échanges de lettres intervenus après la soumission du rapport intermédiaire jusqu'au stade du rapport final**

¹ Les spécifications utilisées dans ce formulaire ont été en grande partie reprises sur base du "Formulaire Unique" en usage, pour le même type d'actions, à la Commission Européenne (ECHO). Pour une bonne compréhension de celles-ci, se référer aux lignes directrices édictées par ECHO. Les points précis se rapportant à la législation belge (Arrêté Royal du 19/04/2014) sont indiqués et soulignés dans le texte, à la suite du point spécifique concerné. Au stade de la proposition, complétez les paragraphes numérotés, sauf ceux qui commencent avec [INT] (à remplir au stade du rapport intermédiaire) ou [FIN] (à remplir au stade du rapport final). Au stade des rapports intermédiaire et final, ne modifiez (biffez) que les données principales dans les paragraphes numérotés.

2. ÉVALUATION DES BESOINS

Pour de plus amples informations sur les besoins dans les 4 pays, voir l'Annexe 1.

2.1 Date(s), méthodologie, sources et organisation/personne(s) responsable(s) de l'évaluation

Au **Burundi** l'évaluation des besoins s'est appuyée sur la stratégie Nationale de Réintégration socio-économique des personnes sinistrées, le Plan National de Développement 2018-2027, les Plans de Réponses Humanitaires (HRP) de 2022 et 2023 d'OCHA, et le Plan conjoint de retour et de réintégration des réfugiés du PNUD et du HCR. En mai, conjointement avec ses partenaires SOPRAD Caritas Ruyigi et ODEDIM Caritas Muyinga, CI.be a conduit 20 entretiens avec des informateurs clés (autorités administratives au niveau provincial et communal, autres ONG internationales et nationales et partenaires opérationnels) ; 15 focus groups communautaires ont été organisés dans les trois provinces d'interventions, regroupant les représentants des retournés, de la communauté hôte, des jeunes, des femmes, et des personnes à besoins spécifiques. Les données récoltées ont été triangulées avec les bases de données de PROHUMA. Au **Niger**, en avril 2023, la CADEV-Niger et CI.be ont conduit une évaluation rapide des besoins humanitaires en termes de protection des personnes déplacées, retournées, réfugiées et hôtes dans les régions de Diffa et Tahoua – et ce à travers des focus groups et des entretiens individuels. En **Ouganda**, CI.be, conjointement avec ses partenaires locaux Caritas Fort Portal et Caritas Hoima, a conduit, du 24 au 28 avril, 37 entretiens avec des informateurs clés (partenaires opérationnels, autres ONGs, HCR) travaillant dans le domaine de la protection : il s'agissait de 14 focus groups communautaires (6 à Kyangwali et 8 à Kyaka II) et de 23 entretiens individuels (14 à Kyangwali et 9 à Kyaka II). Ces données, ainsi que les informations obtenues sous le programme PROHUMA, ont été triangulées et vérifiées avec les données primaires et secondaires². En **RDC**, une mission d'évaluation de besoins humanitaires a été organisée par CI.be et Caritas Développement Bukavu (CDB), dans le territoire de Kalehe en novembre 2022 : ont été réalisées 281 enquêtes-ménages, 18 entretiens KI semi-structurés, 8 focus groups rassemblant 109 personnes. En lien avec son projet ECHO de préparation aux désastres (terminé en mai 2023) Caritas a organisé une mission d'évaluation finale dans 9 villages des territoires de Kabare, Kalehe et Walungu, avec 45 échanges avec des membres des comités DP, 18 informateurs clés et 108 enquêtes-ménages, avec une représentativité de 47% de femmes. Dans le cadre du projet MAE de consolidation de la paix et prévention des violences basées sur le genre et le sexe (VBGS) dans des zones isolées du Sud-Kivu, une enquête de satisfaction communautaire a été réalisée par CDB et Caritas Développement Kasongo (CDK) en mars-avril 2023 dans 12 communautés des territoires de Kabare, Kalehe, Walungu, Mwenga et Shabunda. Ont été organisées 744 enquêtes-ménages et 57 focus groups en se rapprochant pour l'ensemble de l'étude du quota 50/50 (homme/femme) pour chaque groupe.

2.2 Exposé du problème et analyse des parties prenantes

Le **Burundi**, petit pays enclavé³, fait face à des défis socio-politiques, économiques et climatiques, et les besoins humanitaires s'intensifient : 1,5 million de Burundais nécessitent une assistance en 2023⁴, en raison des retours de réfugiés, des épidémies, et des impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Les désastres climatiques ont causé le déplacement interne de 76.987 personnes depuis 2017⁵, tandis que les mouvements de retour ont ramené plus de 211.000 rapatriés depuis 2017⁶. Les besoins prioritaires des personnes affectées et déplacées sont énormes et nécessitent des interventions coordonnées et adaptées.

Services de protection et VBGS. Les infrastructures de protection, notamment pour les femmes et les enfants survivantes de VBGS, sont insuffisantes. Les tribunaux et les services sociaux sont submergés par l'afflux de populations déplacées, rendant l'accès à la justice difficile. Les services de documentation, tels que les certificats de naissance, sont coûteux, limitant l'accès aux droits fondamentaux.

Réintégration communautaire durable et apaisée. Les tensions surgissent autour de l'accès à la terre, au logement et à la propriété, tant au sein des familles qu'entre les communautés. La réintégration réussie nécessite des efforts pour apaiser les conflits et favoriser une coexistence harmonieuse.

AME et EHA. Environ 73% des rapatriés enregistrés au cours de l'année 2022 n'ont pas de logement propre⁷ et ont besoin d'un abri d'urgence. Les aléas climatiques fréquents, tels que les vents violents et les fortes pluies, ont causé des dégâts aux maisons et aux infrastructures. L'accès aux infrastructures sanitaires et à l'eau potable est limité, augmentant le risque de maladies d'origine hydrique.

Afflux de retournés. Les informateurs clés ont fait référence à la probabilité d'un afflux de rapatriés et de retournés spontanés, étant donné la stabilité accrue du pays et les discours des autorités souhaitant le retour

² Voir Safety Audit Report 2022, [SASA Together Report 2022](#), [UNHCR Refugees Population Status](#).

³ La Banque Mondiale au Burundi, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/burundi>

⁴ OCHA, Besoins et Plan de Réponses Humanitaire – HRP 2023

⁵ Burundi, Tableau de Bord des déplacements, OIM, mai 2023

⁶ Burundi Situation, Population of Concern to UNHCR, 30 June 2023

⁷ Humanitarian Response Plan, HRP 2023, OCHA

des compatriotes burundais. Le HCR projette une réouverture du camp de transit des rapatriés de Nyabitare (Ruyigi) vers fin 2023. Les arrivées de populations dans ces zones déjà démunies en ressources augmentent les tensions entre les communautés de retour et d'accueil. Les besoins essentiels, tels que l'accès à la terre, aux moyens de subsistance, et aux services de base et de protection (notamment les services de prise en charge médicale, psychologique, juridique et administrative) sont énormes.

Accès aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire est précaire, avec 61% des rapatriés ne consommant qu'un repas par jour⁸. L'accès à la terre est un défi majeur pour les rapatriés : leurs terres peuvent avoir été occupées ou les intrants agricoles font défaut. Les sources de revenus sont limitées, avec 62% des rapatriés dépendant du travail journalier pour subvenir à leurs besoins⁹.

Accès à la santé. Environ 73% des rapatriés n'ont pas accès à la Carte d'Assurance Maladie. Les structures de santé manquent de personnel, de médicaments et d'équipements. La prévalence des maladies d'origine hydrique, de la malnutrition et d'autres problèmes de santé exige une réponse urgente.

Accès à l'éducation. Environ 69% des enfants rapatriés n'ont pas repris l'école, principalement en raison des frais de scolarité élevés. Les écoles sont surchargées et manquent d'infrastructures et de matériel pédagogique.

Il y a au **Niger** 4 grands foyers d'insécurité correspondant aux 4 régions : Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry. Les problèmes liés à l'insécurité sont multiples.

Insécurité militaire. Les incursions des groupes armés non étatiques (GANE) conduisent à des violations des droits humains tels que violations du droit à l'intégrité physique sous forme d'agressions physiques et violations du droit à la vie – ces dernières résultant aussi d'une augmentation d'incidents liés aux Engins Explosifs Improvisés. Récemment encore, des détonations d'engins explosifs improvisés ont coûté la vie à plusieurs militaires dans les communes de Diffa, de Bosso et de Mainé Soroa. Au cours de la dernière décennie, le Niger en général, et la région de Diffa en particulier, a été tourmenté par le groupe terroriste Boko Haram. Dans la région de Tahoua, la situation sécuritaire continue de se dégrader particulièrement dans le nord (frontière Mali) et dans le sud (frontière Nigéria) : ceci est dû aux conflits intercommunautaires, aux assassinats ciblés, aux enlèvements de personnes, et aux vols massifs de bétail. Ces attaques touchent les populations autochtones (commerçants, éleveurs) et les personnes déplacées (PDI et réfugiés).

Déplacés internes. Au mois de janvier 2023, le Niger enregistre [702.908 personnes déplacées internes](#) dans les 4 régions précitées. La persistance des menaces d'enlèvements et d'extorsions de biens a causé, en juillet 2022, des déplacements d'environ 3.200 personnes de la commune de N'Guigmi vers Diffa. A cela, en 2023, s'ajoute les déplacements de 2.100 personnes de Kablewa vers la commune de Mainé Soroa avec un nombre important de femmes et d'enfants. D'après le HNO-HRP, au 31 janvier 2023, la région de Diffa comptait 563.800 personnes dans le besoin dont 140.593 PDI, 137.672 réfugiées et 34.114 retournées. Les femmes représentent 52% de ce total : elles sont touchées de manière disproportionnée à la fois comme principales victimes de la violence par des hommes mais aussi entre elles autour par exemple des points d'eau ou entre co-épouses. La volonté des autorités de favoriser le retour des PDI dans leurs villages d'origine est restée sans effet.

Réfugiés. En avril 2021, suite aux incursions répétées des GANE à Damassak et Gaidam (Nigéria), environ [9.000 Nigériens](#), avec un nombre d'enfants important, se sont trouvés dans l'obligation de s'installer dans les localités de Mainé Soroa, Diffa et Chétimari. Le premier trimestre de l'année 2023 a été marqué par d'importants mouvements de population. Plus de [6.000 personnes](#) (maliennes, nigériennes et nigériennes) ont quitté leur domicile pour des endroits plus sécurisés. Ces déplacements sont essentiellement dû aux attaques des GANE.

Insécurité alimentaire. Le Niger est également touché par une crise alimentaire due à une baisse de production et à une hausse des prix alimentaires. La recrudescence des incidents violents perpétrés par les GANE impacte négativement la capacité de la population à subvenir à ses besoins : la production agricole et pastorale est insuffisante, notamment dans le département de Tchintabaraden. Les résultats du cadre harmonisé de mars 2023 sur l'insécurité alimentaire font ressortir que sur la période projetée (juin à août), 645.091 personnes seraient à risque d'insécurité alimentaire dans la région. Le manque d'emploi pour les jeunes, la précarité économique et l'oisiveté sévissent dans les ménages par défaut de moyens pour exercer des activités génératrices de revenus.

⁸ Burundi Protection Monitoring – Reintegration trends, 31 July 2022, UNHCR

⁹ Burundi Protection Monitoring – Reintegration trends, 31 July 2022, UNHCR

Changements climatiques. La décrue répétitive des eaux de la Komadougou dans les communes de Diffa, Chetimari et Gueskerou, les incendies provoqués par les vents secs de l'harmattan constituent également des défis pour la population.

Cohésion sociale. La cohésion sociale entre communautés est également un défi majeur car très souvent la coexistence, le vivre ensemble et l'utilisation de biens communs entre communautés causent des difficultés qui débouchent sur des tensions, bagarres et invectives de toutes sortes.

Coup d'état. Perpétré en juillet, il impacte négativement les conditions de vie de la population, tous statuts confondus. En termes de protection, les femmes, jeunes filles et enfants sont particulièrement touchés : elles/ils sont les plus exposés aux nombreux risques de protection tels que abandons, séparations familiales, exploitation et maltraitance, mendicité, mariages précoces et forcés.

L'Ouganda compte plus de 1.5 millions de réfugiés. Au 30 avril 2023¹⁰, le camp de Kyangwali accueille 130.461 réfugiés et demandeurs d'asile : 83% sont des femmes et des enfants ; 18% sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans ; 3% sont des personnes âgées. Le camp de Kyaka II accueille 120.128 réfugiés et demandeurs d'asile : 80% sont des femmes et des enfants ; 20% sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans ; 3% sont des personnes âgées. De plus en plus de réfugiés arrivent en Ouganda depuis la RDC, le Soudan, le Sud Soudan : de janvier à mai 2023, le HCR a enregistré 30.448 nouveaux arrivants (cela ne prend pas en compte les réfugiés non enregistrés). Cet accroissement de la population de réfugiés met à rude épreuve les ressources du pays. L'Ouganda a une politique d'accueil progressiste qui permet aux réfugiés de bénéficier d'accès aux procédures d'asile, de liberté de mouvement, du droit au travail et à posséder sa propre entreprise, d'accès aux services de santé et d'éducation. Néanmoins, des problèmes persistent.

Protection de l'enfance. Le travail de Caritas avec les MONA (mineurs non accompagnés) dans les camps de réfugiés a mis en lumière de nombreuses lacunes – y compris l'accès à la justice et le respect du droit international de protection des enfants. Les systèmes communautaires de protection de l'enfant sont faibles, et la violation des droits des enfants a été rapportée par les KI comme une préoccupation majeure. En particulier, l'absentéisme à l'école est dû au manque d'articles de bases (nourriture et fournitures scolaires) ; les filles recourent à la prostitution de survie, ce qui augmente le nombre de grossesses précoces.

VBGS. L'évaluation des besoins a révélé des délais dans la déclaration des cas de VBGS – dûs à la peur, l'ignorance des mécanismes de plaintes, le manque d'intérêt parental, et la rigidité culturelle – qui mettent en danger la santé et le futur des survivantes. Le risque le plus élevé en termes de VBGS sont les cas de viols, violences domestiques, et prostitution de survie. Au 1^{er} semestre 2023, un total de 357 (320 femmes et 37 hommes) nouveaux cas de VBGS a été rapporté : cela représente une augmentation de 26,7% des cas rapportés comparé au 1^{er} semestre 2022¹¹. Ces informations portent sur les cas rapportés : il est important de noter que de nombreux cas ne sont pas rapportés. La plupart des cas rapportés le sont par des groupes de femmes, ce qui indique que les femmes sont plus au fait des problématiques VBGS que les hommes. Plus largement, dans ce même rapport HRC de 2022, 11,1% des réfugiés de Kyangwali et 6,4% des réfugiés de Kyaka II indiquent que la sûreté et la sécurité sont les préoccupations communautaires majeures.

Réintégration socio-économique. Les entretiens et focus groups ont souligné l'importance d'étendre les activités socio-économiques dans les camps. La survie des réfugiés dépend très largement des rations de nourritures (ou équivalent cash). Au 1^{er} juillet 2023 le PAM a introduit une priorisation de l'assistance alimentaire : 95,6% des réfugiés ont vu leur ration réduite et 4,4% des réfugiés ne reçoivent plus aucune ration et sont considérés indépendants ; les 82,2% des réfugiés de catégorie 2 ne reçoivent plus que 30% d'une ration standard, soit 12.000UGX (3€) par personne par mois ; les 13,4% des réfugiés de catégorie 1 (plus vulnérables) ne reçoivent plus que 60% d'une ration standard, soit 24.000UGX (6€) par personne par mois. De même, les coupes dans les distributions d'articles de secours du HCR ont eu un fort impact sur la dignité et la sécurité des réfugiés dans les centres d'accueil et les camps.

Assistance légale et juridique. Le système juridique ougandais manque de fonds et de ressources : l'accès à la justice est limité et les plus vulnérables sont particulièrement impactés – en particulier les réfugiés. Le système souffre également de délais importants dans le traitement des dossiers – en particulier les dossiers des réfugiés. Tout cela contribue à décourager les victimes de porter plainte et chercher justice.

Cohésion sociale. Le défi majeur en termes de cohésion sociale tient essentiellement aux mauvaises relations entre les communautés hôtes et les réfugiés, mais aussi entre les réfugiés eux-mêmes (conflits ethniques). Ces tensions résultent essentiellement de la compétition pour accéder aux rares ressources (eau, terre, éducation, services de santé). Les communautés hôtes rapportent se sentir négligées comparées aux réfugiés alors même que leurs conditions de vie sont similaires.

¹⁰ Voir [UNHCR Settlement Profiles and Refugee population statistics](#), consulté le 30 avril 2023.

¹¹ Voir [UNHCR Gender Equality Toolkit, 2020](#), [UNHCR Uganda factsheet June 2022](#), UNHCR GBVIMS incident report Jan-June 2023

Désastres naturels locaux dus aux activités humaines. L'évaluation des besoins a mis en lumière un certain nombre de pratiques et activités humaines – qui sont autant de stratégies d'adaptation face à un contexte socio-économique difficile – nuisibles pour l'environnement et par ricochet pour les populations qui pratiquent ces activités. Parmi ces pratiques, ont été identifiées en particulier : l'abattage massif d'arbres pour produire du charbon et du bois de chauffe ; l'empiètement sur les terres marécageuses à des fins de cultures (avec une surexploitation sans restauration des sols) ; des mauvaises pratiques de gestion des déchets (notamment plastics). Toutes ces pratiques, pourtant évitables, conduisent à une augmentation des désastres naturels locaux – tels qu'inondations et glissements de terrains – qui mettent en danger les réfugiés et les populations. Les entretiens ont souligné que l'absence d'une vraie stratégie de réponse aux désastres et le manque de résilience climatique affectent sévèrement les rendements agricoles.

Selon l'aperçu des besoins humanitaires ([HNO](#)) de 2023, la [RDC](#) compte 26,4 millions de personnes dans le besoin, dont 15,6 millions avec un niveau de sévérité des besoins critique ou catastrophique. L'année 2022 a vu l'émergence de nouvelles crises à l'Ouest et la résurgence des conflits à l'Est – qui s'inscrivent dans un contexte sécuritaire marqué par des conflits armés persistants, des violences contre les civils, des tensions ou violences intercommunautaires, des tensions politiques. Les territoires ciblés par ce projet souffrent à répétition de vagues de déplacements liées à l'activisme des groupes armés, aux opérations militaires des FARDC contre ces milices, aux conflits de pouvoir, aux désastres naturels. La réponse apportée aux populations affectées par la crise reste insuffisante par rapport au volume et à la sévérité des besoins. À la mi-juin 2023, les plus hauts responsables de l'aide humanitaire au niveau mondial ont déclenché une intensification immédiate des [opérations humanitaires « Scale Up »](#). L'analyse des risques menées par CI.be fait ressortir trois catégories principales d'aléas auxquels font face les populations du Sud-Kivu – conflits armés, désastres naturels, désastres sanitaires – lesquels engendrent à leur tour de nombreux besoins humanitaires.

[PDI](#). L'augmentation de la violence armée a entraîné des déplacements massifs des populations. Le [Plan Opérationnel](#) (Ituri, Nord Kivu et Sud Kivu), élaboré en juin 2023 en complément et actualisation du HRP-2023 fait état de 7,81 millions de personnes dans le besoin, dont 1,81 million pour le Sud-Kivu. Dans ces 3 provinces, le nombre de déplacés est estimé à 5,6 millions, dont 3,3 millions depuis mars 2023 suite à l'insécurité provoquée par les conflits armés et la présence accrue des personnes en arme. Le Sud-Kivu héberge 27,2% de ces déplacés. Les territoires les plus touchés dans la partie nord du Sud-Kivu sont Kalehe, Kabare, Shabunda puis Walungu. Les territoires de Shabunda et de Kalehe sont classés en [phase 3 IPC](#). Walungu et Shabunda, à cause de leurs difficultés d'accès, accusent peu de présence humanitaire.

[Protection générale et violations des droits de l'homme \(DH\)](#). L'Est de la RDC est défaillant, sans capacité à garantir les droits les plus élémentaires de ses citoyens, y compris et surtout les droits civils et politiques. Au premier semestre 2023, 76.200 incidents de protection ont été rapportés dans l'ensemble des trois provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu, Ituri ([OCHA](#)). Cette recrudescence des cas de violations des DH est expliquée par les incursions et affrontements entre les groupes armés pour la gestion des carrières minières, les exactions menées par des éléments incontrôlés des forces de l'ordre, les coutumes. Depuis 2012, CDB et CDK – avec l'appui de CI.be à partir de 2021 – accompagnent la mise en place des comités locaux d'organisation communautaires (CLOC) pour la défense des droits humains dans une quarantaine de villages des zones isolées du Sud-Kivu. Selon l'enquête réalisée en mars-avril 2023, les personnes interviewées font état d'arrestations arbitraires, de détentions illégales, de tortures et traitements inhumains, d'extorsions, de mariages précoces. Ces violations sont principalement subies par la population des territoires de Kalehe, Kabare et Walungu pour le diocèse de Bukavu, et du territoire de Shabunda pour le diocèse de Kasongo. Les groupes armés opérant dans la zone recourent aux détentions illégales comme moyen de pression sur les familles des victimes (extorsion). En outre, certaines autorités locales et des éléments de l'ordre (FARDC, PNC) qui avaient bénéficié à plusieurs reprises des formations et sensibilisations des CLOC sur les DH et la prévention des incidents de protection, ont été permutés. Les nouveaux arrivés n'ont pas le background de leurs prédécesseurs, et les cas de détentions illégales augmentent.

[VBGS](#). La violence basée sur le genre est endémique. Selon le [plan opérationnel 2023-2024 d'OCHA pour la RDC](#), plus de 3,4 millions des personnes souffrent de problèmes de protection, dont plus de 1,4 million de VBGS. La plupart de ces personnes sont localisées dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri – et en particulier dans les zones isolées avec forte présence des groupes armés. Pour le Sud-Kivu, il s'agit entre autres des territoires de Shabunda, Walungu, Kabare et Kalehe qui se voient vidés de la présence des forces régulières au profit des combats contre le M23, et dont les groupes armés sont généralement réfractaires au processus du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS). Le FNUAP met gratuitement à disposition des kits PEP (Post-Exposure Prophylaxis) de traitement dans la capitale provinciale avec charge à la division provinciale de la santé (DPS) de les transporter vers les différentes zones et centre de santé (CDS). Cependant les centres de santé sont souvent en rupture de stock. Ainsi, les survivantes, après avoir franchi la difficile étape de recourir à une assistance médicale, au risque de stigmatisation sociale, se retrouvent souvent mal accompagnées et mal accueillies. De plus,

l'assistance psychosociale aux survivantes de violences ne fait pas partie du programme de santé gratuit pour les survivants.

Moyens de subsistance. Les fortes pluies de mai 2023 ont entraîné des inondations et coulées de boues et de pierres dans des villages du territoire de Kalehe (aires de santé de Bushushu et Nyamukubi), faisant environ 500 morts et plusieurs milliers de PDI; affectant environ 3.000 maisons (dont environ 1.200 complètement détruites) et anéantissant les moyens de subsistance tels que bétail et champs. Au lendemain de la catastrophe, les survivants ont trouvé un premier refuge auprès des familles d'accueil ou dans des hôpitaux, écoles, églises et autres espaces publics sous l'organisation de la communauté elle-même.

Fragilité accrue. Les communautés, premiers acteurs de réponse aux désastres, ont développé des mécanismes avec leurs propres capacités (cfr inondations). Néanmoins leur vulnérabilité, la stigmatisation et la récurrence des situations, limitent fortement leurs capacités à prévoir ou à absorber les chocs. Sous financement ECHO, CI.be, CDB et CDK, ont accompagné les communautés à développer leur analyse des risques et leur plan de préparation et de réponse aux urgences. Chacune des communautés appuyées a fait l'évaluation des risques, de ses vulnérabilités et capacités, et a construit sur cette base un Plan Communautaire de Préparation et de Réponse aux Urgences (PCPRU) face aux aléas principaux comme les conflits armés, les pluies diluviennes, les vents violents, les inondations et les glissements de terrain. Des actions de petite envergure ont été réalisées.

2.3 Veuillez résumer les résultats de l'évaluation en établissant un lien avec l'action

Protection humanitaire. Au **Burundi**, l'afflux attendu de retournés aura un impact considérable sur la cohésion sociale et la protection des populations : il est essentiel de favoriser une réintégration durable et pacifique des retournés, rapatriés et déplacés internes. Au **Niger**, on note la persistance de certaines pratiques néfastes en termes de protection et de cohésion sociale, de violences faites aux femmes (dénis de ressources, violences physiques, viols, pratique de sexe de survie), de problèmes plus généraux (logements, accès à l'eau potable, défécation à l'air libre par manque de latrines). En **Ouganda** l'accroissement constant de la population de réfugiés les rends particulièrement vulnérables. En particulier, les enfants, les MONA, les femmes ont besoin d'une protection spécifique à leurs besoins. En **RDC**, pour répondre aux violations DH et aux problèmes de VBGS, il est essentiel de continuer d'accompagner les CLOC dans leurs activités de sensibilisations des populations et des autorités (civiles et militaires) sur les droits, dans les activités de plaidoyer et de médiation des conflits civils. PROHUMA II s'attachera à répondre à ces besoins sous le **R1**.

Insertion socio-économique. Au **Burundi**, pour assurer un relèvement économique solide, la distribution de fonds monétaires reste importante pour renforcer les ressources financières des individus, promouvoir les ASSEC pour faciliter l'accès aux finances ; offrir un accompagnement visant à diversifier les sources de revenus. Au **Niger** la persistance du manque d'emploi pour les jeunes, la précarité économique et l'oisiveté qui sévissent dans les ménages (aussi bien déplacés que hôtes, à défaut de moyens pour exercer des AGR) contribuent à l'enrôlement des jeunes dans des groupes terroristes, le développement du banditisme urbain et la consommation de stupéfiants. En **Ouganda** les coupes sévères dans les programmes du PAM et du HCR ont des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance, et la dignité, des populations les plus vulnérables. PROHUMA II s'attachera à répondre à ces besoins sous le **R2**.

Réponses face aux catastrophes. Au **Burundi** le renforcement de la résilience environnementale individuelle et communautaire est une priorité en réponse aux menaces de catastrophes. Cette initiative implique un soutien actif aux comités collinaires de Réduction des Risques de Catastrophes. Au **Niger** les régions de Diffa et Tahoua sont en grande partie désertiques et fortement confrontées à l'ensablement, aux effets des changements climatiques (exemple du phénomène d'inondation qui est assez fréquent surtout dans la région de Diffa), à la dégradation des terres cultivables et pastorales et à la destruction de l'environnement. En **Ouganda** les populations vulnérables ont recours, pour survivre, à des mécanismes d'adaptation qui créent directement des catastrophes naturelles – lesquelles impactent directement et majoritairement ces mêmes populations les plus vulnérables et réduisent encore leur résilience. En **RDC**, les comités DP précédemment créés, et plans PCPRU et SAP déjà développés, doivent, pour être efficaces, être largement diffusés, renforcés, et soutenus. Il est essentiel de développer les mécanismes et renforcer des habitudes pour faire face aux chocs. PROHUMA II s'attachera à répondre à ces besoins sous le **R3**.

- 2.4 [INT] Si des changements sont intervenus dans l'évaluation des besoins au stade du rapport intermédiaire, veuillez préciser
- 2.5 [FIN] Si des changements sont intervenus dans l'évaluation des besoins après le rapport intermédiaire, veuillez préciser

3. ORGANISATION HUMANITAIRE DANS LA ZONE D'INTERVENTION

3.1 Présence de l'organisation humanitaire dans la zone d'intervention

La légitimité de CI.be repose sur une **présence opérationnelle directe** et une expérience de plusieurs années soutenue par un **riche réseau de Caritas locales opérant au plus près des populations affectées**, ainsi que sur sa capacité à intervenir aussi bien dans le champ purement humanitaire que sur des problématiques de développement (**HDP nexus**). La **protection** et l'**égalité des genres** sont systématiquement intégrées dans tous les projets et programmes. Présente au **Burundi** depuis 1993, CI.be intervient dans les domaines de la malnutrition et l'insécurité alimentaire ; la réhabilitation d'infrastructures sociales et la promotion d'activités génératrices de revenus ; le renforcement de l'économie rurale par la mise en œuvre de travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) et d'approches de soutien à l'économie locale (ASSEC) ; la réduction des risques de catastrophes. Présente au **Niger** depuis 2005, CI.be dispose d'une représentation dans la ville de Maradi, est acceptée par toutes les parties prenantes (autorités administratives et coutumières, communautés, services publics étatiques) et intègre parfaitement le système de coordination inter acteurs. La stratégie Niger poursuit 2 objectifs prioritaires : soutenir des actions de réduction des risques de catastrophe ; promouvoir les actions de cohésion sociale et de consolidation de la paix. Présente en **Ouganda** depuis 2014 – et dans les camps de Kyangwali et Kyaka II depuis 2021 - CI.be poursuit 3 objectifs prioritaires : (1) améliorer la sécurité alimentaire des petits paysans réfugiés et communautés d'accueil ; (2) soutenir la résilience à long terme de ces petits paysans en renforçant et diversifiant leurs compétences ; (3) appuyer l'organisation en coopératives des petits agriculteurs pour créer des moyens de subsistance durables. CI.be a une bonne connaissance des secteurs et aires d'intervention, ainsi que de bonnes relations avec les parties prenantes sur le terrain. Présente en **RDC** depuis 1960, CI.be a un bureau de coordination à Kinshasa et à Bukavu. CI.be et ses partenaires fournissent une aide d'urgence en cas de crise, et mettent également en œuvre des projets de réhabilitation, de développement durable et de cohésion sociale afin de donner aux personnes la possibilité de prendre en charge leur vie et leur avenir. Au Sud-Kivu, CI.be met aussi en œuvre des projets de préparation aux désastres et de consolidation de la paix en faveur des communautés les plus marginalisées et isolées.

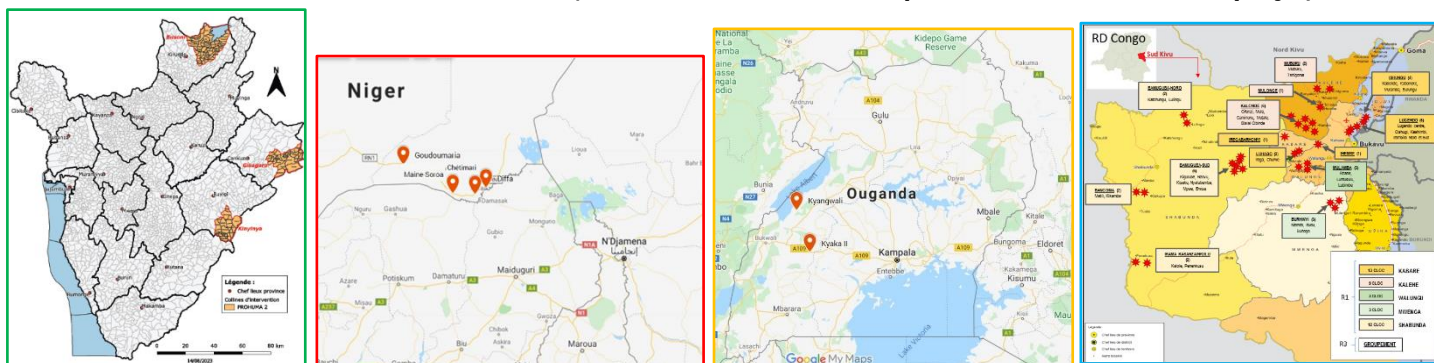
3.2 Actions en cours et demandes de financement auprès d'autres donateurs dans la même zone d'intervention

Le programme humanitaire PROHUMA, financé par la DGD, se termine en 2023. Le programme PROHUMA II ici proposé s'inscrit dans la continuité du précédent programme – tout en élargissant son champ d'action aux nouveaux besoins de protections identifiés lors de l'analyse des besoins (cfr section 2.2). Au **Burundi** CI.be interviendra en particulier à nouveau dans la province de Cankuzo. Le programme quinquennal de développement DGD COHERENCE est mis en œuvre dans la province de Ruyigi (pas de chevauchement). Au **Niger**, il n'y a aucune demande de financement humanitaire pour Diffa, et une demande est en cours d'approbation auprès de GiZ pour la grande région de Tahouah (pas de chevauchement avec PROHUMA II). En **Ouganda**, le champ d'action du PROHUMA II est élargi à la protection contre les désastres naturels locaux dus aux activités humaines ; aucun autre financement n'est en cours. En **RDC** un financement ECHO permet à CI.be et CDB d'intervenir dans le Sud-Kivu avec une réponse MPCT.

3.3 [FIN] Enumérez les autres opérations exécutées par l'organisation humanitaire ou ses partenaires de mise en œuvre au cours de la même période dans cette zone d'intervention et décrivez comment les risques de double financement ont été évités

4. CADRE OPÉRATIONNEL

4.1 Localisation exacte de l'action (veuillez inclure une carte permettant de localiser le projet)



4.2 Bénéficiaires

4.2.1 Nombre total de bénéficiaires directs

Burundi	Niger	Ouganda	RDC	Total
390.000	84.500	35.845	199.240	709.585

4.2.2 Spécificités des bénéficiaires directs (veuillez préciser, si possible, en vous référant aux groupes selon le cas, p. ex. : mineurs non-accompagnés, handicapés, enfants, ...)

Le PROHUMA II a comme bénéficiaires cibles les PDI, les réfugiés, les retournés¹², et les communautés hôtes les plus vulnérables. Seront en outre distinguées 5 catégories d'âge : bas-âge (0 à 59 mois), enfant (5 à 17 ans), jeunes (18 à 34 ans), adultes (35 à 59 ans), personnes âgées (60 ans et plus). CI.be est consciente des différentes formes d'inégalité et de discrimination liées au genre. Néanmoins, par facilité de compréhension, l'écriture inclusive n'a pas été intégrée : il convient de présumer tout au long de la lecture de ce document que tant les femmes que les hommes sont concernés par les activités.

		Burundi	Niger	Ouganda	RDC	Total
Femmes	Bas-âges	28.619	7.600	260	16.138	52.617
	Enfants	45.130	7.760	220	32.277	85.387
	Jeunes	66.938	13.634	2.232	29.050	111.854
	Adultes	44.992	12.649	20.365	24.746	102.752
	Pers. Agées	20.087	3.800	712	5.379	29.978
Hommes	Bas-âges	28.619	5.271	260	13.748	47.898
	Enfants	45.130	7.280	210	27.495	80.115
	Jeunes	49.808	11.188	2.563	24.745	88.304
	Adultes	40.589	11.118	8.468	21.079	81.254
	Pers. Agés	20.088	4.200	555	4.583	29.426
PDIs		58.500	41.875		16.312	116.687
Réfugiés			11.625	25.445		37.070
Retournés		136.500	7.750		5.880	150.130
Communautés hôtes		195.000	23.250	10.400	177.048	405.698

4.2.3 Mécanismes et critères d'identification des bénéficiaires directs

CI.be et ses partenaires sont toujours attentifs à sélectionner les bénéficiaires de manière participative et inclusive, avec une attention particulière portée à la vulnérabilité, au genre et à la cohésion sociale.

Burundi. Les bénéficiaires incluront 50% de rapatriés, retournés et déplacés internes, ainsi que 50% de membres de la communauté hôte¹³. Les femmes et les jeunes seront spécifiquement ciblés pour renforcer leur autonomie économique et leur rôle au sein de la communauté. L'évaluation de la vulnérabilité priorisera les besoins urgents. Les critères de sélection seront établis en consultation avec les autorités locales, les chefs traditionnels et la communauté, des représentants de la Croix-Rouge, des chefs de communautés ecclésiales de base et d'autres acteurs clés pour classer les ménages en fonction de leur bien-être en utilisant l'outil de classification participatif Participatory Wealth Ranking (PWR). Les catégories de bien-être (Très pauvre, Pauvre, Moyen, Aisé) détermineront les bénéficiaires, qui seront choisis parmi les ménages Très pauvres et Pauvres. Une fois préétablies, les listes seront rendues publiques pour consultation et commentaires de la population. Ces derniers seront recueillis par les relais communautaires et pris en compte par les équipes projets. Des visites à domicile pourront également être effectuées pour les dernières vérifications.

Niger. Le ciblage, réalisé au démarrage du projet, impliquera toutes les parties prenantes (acteurs humanitaires opérant dans la même zone, autorités administratives et coutumières, services techniques déconcentrés de l'Etat, leaders religieux et communautaires). Le projet veillera à éviter les doublons lors des interventions, à travers une bonne collaboration dans la coordination inter acteurs. Des comités villageois de gestion seront mis en place pour chaque activité. Ils seront composés de représentants de la population et joueront un rôle central dans l'identification et la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires. La priorité sera accordée aux survivantes de VBG, ménages accueillant des enfants orphelins ou abandonnés, femmes

¹² NB. Au **Burundi**, il est fait une distinction entre les rapatriés (personne qui est officiellement revenue au Burundi par le canal du HCR) et les retournés (personne qui est revenue au Burundi en dehors des canaux officiels du HCR et ne bénéficiant pas de l'assistance offerte aux rapatriés) ; par facilité de rapportage, et cohérence avec les autres pays du programme, sous le PROHUMA II les données du Burundi seront compilées sous la catégorie « retournés ».

¹³ Pourcentage déterminé sur base de l'analyse des besoins (voir Annexe 1).

chefs de ménages, ménages avec personnes en situation d'handicap ou maladie chroniques, vieillards chefs de ménages, enfants chefs de ménages.

Ouganda. La sélection des bénéficiaires se basera sur la base de données PROGRESS Data reprenant tous les réfugiés enregistrés avec le HCR (données partagées avec les ONG). En raison du grand nombre de personnes figurant sur la liste des personnes avec des besoins spécifiques du HCR, la sélection finale privilégiera les personnes présentant une vulnérabilité multiple et grave – en tenant compte de l'âge, du genre et de la diversité¹⁴. Le personnel de Caritas vérifiera ces informations avant de procéder à l'enregistrement des bénéficiaires sous ce programme. La sélection des communautés hôtes les plus vulnérables se fera sur base du plan de développement des districts et des statistiques d'index de développement.

RDC. Sous le R1, les 40 **CLOC du Sud Kivu** qui font le plus face à des violations DH seront accompagnés. Les 6 CLOC ayant entamé leur processus d'autonomisation en 2021 seront accompagnés à le finaliser ; 6 nouveaux CLOC seront sélectionnés sur base de critères de maturité, de présence des AGR dans la zone, de crédibilité et de stabilité des membres. Toutes les survivantes VBGS reçues par les CLOC seront accompagnées : seules les personnes présentant des risques médicaux qui ne peuvent pas être pris en charge localement seront transférées vers des hôpitaux ou la [fondation Panzi](#). Sous le R3 les zones d'intervention ont été sélectionnées sur base des critères de vulnérabilité aux crises : (i) zone multirisque avec prédominance de mouvements de population, (ii) fréquence élevée des désastres dans les 10 dernières années, (iii) niveau d'impact sur la population et les moyens de subsistance, (iv) faible présence des acteurs de réponse rapide.

4.2.4 Décrivez l'ampleur et les modalités d'implication des bénéficiaires directs dans la conception de l'action

La politique de localisation de CI.be met l'accent sur la participation active des bénéficiaires dès la conception du projet (cfr section 2). Au **Burundi** cette approche participative a permis d'identifier les zones les plus touchées par les déplacements, les défis des retournés et PDIs et de proposer des solutions adaptées. De plus, les enquêtes ménages antérieures (Tugabanye, PROHUMA) ont orienté la conception du programme en évaluant l'efficacité passée des stratégies d'intervention. Au **Niger** les autorités administratives locales, les chefs de villages, les organisations communautaires, les services techniques déconcentrés ainsi que les représentants des bénéficiaires ont été associés à la conception de l'action. En **Ouganda**, dans les deux camps d'intervention, Kyangwali et Kyaka II, entretiens et focus groups ont été conduits avec différentes catégories de bénéficiaires : réfugiés, communautés hôtes, femmes, jeunes, personnes présentant un handicap. En **RDC**, les activités du R1 sont en lien direct avec les informations partagées par les membres des CLOC et leur actualisation des PAPC, tandis que le R3 se fait essentiellement par les communautés elles-mêmes, les équipes Caritas se profilant comme des facilitateurs et des guides.

4.2.5 Autres bénéficiaires potentiels (indirects, "catchment", etc.)

Au **Burundi**, la mise en place des comités DRR ayant comme couverture l'entièreté des collines d'intervention, toute la population est comptée comme bénéficiaire directe (indicateur R3.3). De plus, sous le R1, toutes les populations des collines comprises dans les plans DP seront également bénéficiaires indirects des activités de sensibilisation à grande échelle. Sous le R2, 31.250 membres des ménages bénéficieront indirectement des interventions de cash inconditionnel et de HIMO. De même, le cash remis aux ménages retournés, PDIs, communautés hôtes sera injecté dans l'économie locale ; la monétarisation du milieu rural aura des répercussions positives sur toute l'économie locale ; les actions liées à la cohésion sociale et pacifique impacteront positivement toute la communauté des 82 collines de la zone d'intervention.

Au **Niger**, les latrines, PEA et centres récréatifs bénéficieront à toute la population des sites et villages. Sous le R2, les ménages des jeunes et des femmes assistés bénéficieront indirectement des AGR et de l'apport en cash. Sous le R3, toute la population des 6 villages d'intervention bénéficiera de la sensibilisation aux techniques régénération naturelle assistée (RNA).

En **Ouganda** les campagnes de sensibilisation de masse à travers des émissions de radio (pour tous auditeurs communautés hôtes ou réfugiés) sur différents thèmes en lien avec la protection toucheront plus de 179.225 personnes, de même que l'instauration d'un climat de sécurité pour toutes les survivantes VBGS dans les camps. Enfin les activités culturelles et sportives organisées bénéficieront indirectement à toute la communauté.

¹⁴ Le rapport "UNHCR – IMPACT assessment report September 2022" présente les différentes catégories de personnes identifiées pour une assistance prioritaire.

En **RDC**, les bénéficiaires indirects sont l'ensemble des membres des villages ciblés – les villages proches pouvant aussi reproduire ces actions (duplication). Les autorités locales et provinciales seront interpellées sur des questions de plaidoyer. Il est prévu que les actions de plus grande ampleur (séances publiques d'information, émissions radio, ateliers participatifs de restitution) touchent jusqu'à 815.000 personnes.

4.2.6 Bénéficiaires directs par secteur (se référer aux "lignes directrices d'ECHO, Annexe I", pp26 à 29 : http://ec.europa.eu/echo/about/actors/fpa_fr.htm)

Pour une explication sur les mécanismes de sélection – et duplication des bénéficiaires – voir ci-haut section 4.2.3.

Secteur	Nombre de bénéficiaires				
	Burundi	Niger	Ouganda	RDC	Total
Protection (R1)	5.475	32.900	28.861	112.000	179.236
FSL (R2)	13.750	37.300	4.590		55.640
DRR / DP (R3)	390.000	7.300	1.694	84.000	482.994
CM	1.500	7.000	700	3.240	12.440
Total	390.000	84.500	35.845	199.240	709.585

4.2.7 [INT] En cas de changement, veuillez expliquer

4.2.8 [FIN] En cas de changement, veuillez expliquer

4.2.9 [FIN] Estimation par type de bénéficiaires

4.3 Objectifs, résultats et activités

4.3.1 Aperçu opérationnel de l'action : cadre logique¹⁵ (maximum 3 pages)

Titre de l'Action		Protection Humanitaire au cœur de l'Action II – PROHUMA II		
Objectif Principal		Contribuer à améliorer l'environnement de protection pour les plus vulnérables (PDIs, retournés, réfugiés, communautés hôtes) dans les zones d'interventions		
Logique d'intervention		Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Objectif Spécifique	PDIs, retournés, réfugiés et communautés hôtes seront mieux équipés pour faire face à la violence, aux crises et aux désastres naturels grâce à l'aide humanitaire, la résilience, et le renforcement de la cohésion sociale	<u>OS.1</u> % bénéficiaires rapportant que l'aide humanitaire a été délivrée de façon sûre, accessible, responsable et participative (désagrégué par genre et par âge) <u>OS.2</u> % groupes cibles rapportant une réduction des tensions, quelles que soient leurs sources, dans les zones d'interventions (désagrégué par type de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, retournés, communautés hôtes))	<u>SO.1</u> Questionnaire ECHO <u>SO.2</u> Question additionnelle sur questionnaire ECHO et/ou focus group	Hypothèses 1. La sécurité dans les zones d'intervention reste stable et permet la tenue des activités planifiées. 2. Les autorités nationales ne s'opposent pas au programme. 3. Les autorités locales et les chefs traditionnels sont réceptifs au programme et ouverts à la collaboration. 4. Le contexte politique ne se dégrade pas. 5. Le contexte sanitaire épidémiologique est sous contrôle. 6. Le cours de change ne se dégrade pas en défaveur de l'Euro. 7. Les populations coopèrent et prennent part aux activités proposées. 8. Des experts (protection, juridique, médicaux, psycho-sociaux, environnementaux, ...)
Résultat 1	La protection humanitaire des PDIs, des retournés, des réfugiés et des communautés hôtes est encouragée.	<u>R1.1</u> # personnes recevant une assistance cash immédiate (désagrégué par genre, par âge, et par type de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, retournés, communautés hôtes)) <u>R1.2</u> # ménages ayant reçu aide/kits d'urgence (désagrégué par type de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, retournés, communautés hôtes)) <u>R1.3</u> # personnes ayant bénéficié d'une assistance de protection et/ou ayant été référés à des acteurs externes pour un support médical et/ou psychosocial et/ou légal (désagrégué par genre, par âge, et par type de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, retournés, communautés hôtes)) <u>R1.4</u> # personnes ayant reçu des informations et/ou formation sur les droits et la protection (désagrégué par genre, par âge, et par type de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, retournés, communautés hôtes)) <u>R1.5</u> % bénéficiaires ayant reçu formation et/ou information de sensibilisation rapportant une connaissance accrue sur les droits et la protection <u>R1.6</u> % cas pacifiquement résolus par les comités de protection établis <u>R1.7</u> # de bénéficiaires accueillis dans les refuges et les maisons de protections et/ou bénéficiant des infrastructures construites (désagrégué par genre et par âge)	<u>R1.1</u> Case management database <u>R1.2</u> Listes de distribution <u>R1.3</u> Case management database et Referral tracker <u>R1.4</u> Attendance sheets <u>R1.5</u> Post-training survey or equivalent <u>R1.6</u> Reference register	

¹⁵ Ce tableau doit donner un aperçu général complet des différents éléments de l'action. Il contiendra seulement des informations concises sur les résultats et les activités. Tout changement apporté au cadre logique au stade du rapport intermédiaire ou du rapport final sera communiqué.

		<u>R1.8</u> # bénéficiaires touchés grâce au CM (désagré par genre, par âge, et par type de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, retournés, communautés hôtes))	<u>R1.7</u> Register log <u>R1.8</u> Listes de distribution	sont disponibles localement.
Résultat 2	L'insertion socio-économique des PDIs, des retournés, des réfugiés et des communautés hôtes est soutenue.	<u>R2.1</u> % des montants économisés et réinvestis par les ASSEC (en monnaie locale) <u>R1.2</u> % de bénéficiaires ayant développé une AGR (désagré par genre, par âge, et par type de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, retournés, communautés hôtes)) <u>R2.3</u> % bénéficiaires trouvant un emploi et/ou usant leurs nouvelles compétences après avoir reçu une formation professionnelles (désagré par genre, par âge, et par type de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, retournés, communautés hôtes))	<u>R2.1</u> Comptes ASSEC <u>R1.2</u> Referral tracker <u>R2.3</u> Attendance sheets	Risques 1. Détérioration des contextes politiques et de la cohésion sociale. 2. Détérioration des conditions climatiques. 3. Variation des cours de change de l'euro avec les monnaies locales. 4. Banditisme, racket et corruption détournent l'argent injecté dans l'économie locale à travers les différentes activités du projet. 5. Les bénéficiaires sont peu disposés à mettre en œuvre les bonnes pratiques vulgarisées dans le projet (que ce soit en termes de protection, de cohésion sociale, de gestion de cash, de réduction des risques).
Résultat 3	La résilience des PDIs, réfugiés, retournés, et communautés hôtes face aux désastres est promue.	<u>R3.1</u> # Comités de Préventions de Risques établis et/ou renforcés <u>R3.2</u> # Plan DR conjoint développé <u>R3.3</u> # personnes couvertes par les Plans DRR (désagré par genre, par âge, et par type de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, retournés, communautés hôtes)) <u>R3.4</u> # mesures DRR mise en œuvre par le CfW et/ou Engagement Communautaire Volontaire <u>R3.5</u> # Engagement Communautaire Volontaire et/ou CfW travailleurs participant dans des interventions améliorant leur capacité à répondre aux désastres <u>R3.6</u> # bénéficiaires touchés grâce au CM (désagré par genre, par âge, et par type de bénéficiaires (déplacés internes, réfugiés, retournés, communautés hôtes))	<u>R3.1</u> Existing Committees <u>R3.2</u> DRR plans <u>R3.3</u> DRR Plans <u>R3.4</u> CfW or Volunteers sheets <u>R3.5</u> CfW or Volunteers sheets <u>R3.6</u> Listes de distribution	
Activités R1	<u>A1.1</u> Gestion des cas d'assistance de protection générale <u>A1.2</u> Sessions de groupes de prise de conscience et/ou sessions de formation sur la protection <u>A1.3</u> Création et/ou renforcement de comités locaux de protection <u>A1.4</u> Développement d'infrastructures			
Activités R2	<u>A2.1</u> Distributions de cash inconditionnel et groupements d'épargne <u>A2.2</u> Formations professionnelles et activités génératrices de revenus			
Activités R3	<u>A3.1</u> Développement et/ou renforcement de comités et de plans DRR/DP <u>A3.2</u> Prévention et préparation aux désastres <u>A3.3</u> Crisis modifier (RRM)			
Conditions préalables. Les ONG restent en mesure de travailler. Le projet bénéficie d'un appui continu de la part des autorités administratives concernées. La situation sécuritaire reste stable.				

4.3.2 Informations plus détaillées par résultat¹⁶

4.3.2.1 Résultat 1. La protection humanitaire des PDI, des retournés, des réfugiés et des communautés hôtes est encouragée.

4.3.2.1.1 Au stade de la proposition

Secteur. Protection. **Sous-secteur associé.** Cohésion sociale, enfance, VBGS, abri et habitat.

Bénéficiaires	PDI	Réfugiés	Retournés	Comm. Hôtes	Total
Burundi	821		1.916	2.738	5.475
Niger	15.803	4.117	2.745	10.235	32.900
Ouganda		20.921		7.940	28.861
RDC	7.840		3.360	100.800	112.000
Total	24.464	25.038	8.021	121.713	179.236

Indicateurs pour ce résultat. Voir cadre logique (section 4.3.1 ci-dessus). **Sources et méthodes de collecte de données.** Voir cadre logique (section 4.3.1 ci-dessus).

A1.1 Gestion des cas d'assistance de protection générale

Burundi. Fourniture d'aide médicale, psychosociale et juridique aux survivantes VBGS. 164 médiateurs (cfr A3) auront pour mandat, au niveau collinaire, d'écouter et de conseiller les membres de la communauté dans le besoin et de les référer vers les structures médicales proches et/ou avec lesquelles le projet a des conventions de collaboration. Au moins 3 bureaux d'écoute seront mis en place au niveau paroissial, à Kinyinya, Gisagara et Busoni. 120 kits de dignité seront stockés et disponibles aux survivantes de violences. Le projet collaborera avec au moins 20 CDS publics ainsi qu'au moins 3 hôpitaux de district sanitaire pour la prise en charge des premiers soins médicaux des survivantes de VBGS. Le projet collaborera avec 2 avocats-conseils qui accompagneront les survivantes dans le counseling et la saisie des tribunaux. Les avocats travailleront en étroite collaboration avec les psychocliniciens. Accompagnement pour l'obtention de documents administratifs. L'accent sera mis sur la sensibilisation et la facilitation de l'obtention des documents civils essentiels – en particulier les actes de naissance, pour garantir la protection et le bien-être des enfants. Une approche proactive visera à inscrire au registre d'état civil au moins 1.500 enfants, en priorisant les retournés et ceux en âge scolaire afin de surmonter les obstacles à l'éducation. L'enregistrement légal des mariages sera encouragé pour 600 ménages, renforçant la sécurité juridique et les droits des couples. Le projet soutiendra la délivrance de 900 Cartes Nationales d'Identité pour donner une identification légale aux membres de la communauté, renforçant leur accès aux services et droits fondamentaux.

Niger. Prise en charge de survivantes de VBGS. 500 femmes recevront un appui psychosocial, et référencement à des acteurs médicaux si besoin. Le responsable protection de Caritas veillera à stocker les informations relatives aux cas gérés dans le système GBVMIS (Gender Based Violence Information Management System). Distribution de kits. 2.000 kits de dignité seront distribués aux femmes et jeunes filles, et contribueront à leur hygiène menstruelle et corporelle ; les survivantes de VBGS seront bénéficiaires prioritaires. Le kit sera composé d'une pièce de trois pagnes, un drap, 3 morceaux de savon, une pâte dentifrice, une paire de sandales, serviettes hygiéniques. 1.500 kits scolaires seront distribués aux enfants des familles démunies avec priorité aux enfants orphelins et/ou abandonnés pour favoriser leur scolarisation. Chaque kit est composé d'un sac à dos, 4 cahiers, un ensemble géométrique, 4 stylos, 2 crayons, une boîte de crayons de couleur, une calculatrice).

Ouganda. Fourniture d'aide légale, médicale et psychosociale aux survivantes VBGS. Une attention particulière sera portée aux plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées). CI.be couvrira les coûts associés à l'assistance juridique ainsi qu'à l'examen médico-légal pour 650 survivantes de VBGS. Les survivant(e)s VBGS recevront aussi une assistance en cash pour initier une AGR et ainsi renforcer leur résilience. Le personnel judiciaire tiendra des sessions mobiles afin de s'assurer que l'arriéré est réduit. Des formations trimestrielles seront organisées pour la police et les interprètes judiciaires afin de les équiper avec les techniques et les connaissances nécessaires pour remplir leurs rôles. Ces formations et sessions mobiles devraient faciliter l'accès des réfugiés au système judiciaire. Thérapie pour survivantes VBGS. Sur demande du HCR et du OPM, qui gèrent les centres de réception, les nouvelles arrivantes dans ces centres,

¹⁶ Par résultat identifié dans le cadre logique, des informations plus détaillées nécessaires à la bonne compréhension de la proposition/du rapport seront assemblées ici. Une sous-section spécifique par résultat au stade de la proposition, du rapport intermédiaire et du rapport final a été prévue (veuillez ne pas mettre à jour l'information d'un stade précédent dans cette section, veuillez commenter le changement dans la sous-section appropriée du résultat).

survivantes de VBGS et autres types de violences, seront accompagnées par un soutien thérapeutique et psychologique selon leurs besoins. [Distribution de kits de dignité pour les survivantes VBGS](#). 650 survivantes VBGS – en particulier les jeunes mères allaitantes, les femmes enceintes négligées – dans les villages et camps d'intervention recevront des kits d'hygiène pour répondre à leurs besoins spécifiques : le kit ne sera donc pas standard mais adapté à la situation de chaque femme. Les survivantes adultes VBGS seront formées à la fabrication de serviettes hygiéniques réutilisables, ce qui favorisera leur autonomisation et la durabilité. [Distribution d'articles de secours de base](#). 200 nouveaux arrivants dans les camps recevront un kit d'urgence pour faciliter leur installation. Ce kit sera composé sur base de la liste standard du HCR – comprenant tapis de couchage, ustensiles de cuisine et kits d'hygiène. [Distribution de cash pour les MONA avec tuteurs](#). Dans les 2 camps d'intervention il y a des nombreux MONA orphelins de guerre : ces enfants sont généralement confiés à des tuteurs volontaires, eux-mêmes réfugiés, formés par le HCR. Une assistance en cash mensuelle de 42.650UGX pour 450 MONA et leurs tuteurs permet de couvrir les besoins de base, les fournitures scolaires et/ou aux tuteurs d'investir dans une AGR – ce qui facilite ainsi la réinsertion socio-économique de ces tuteurs.

RDC. Le projet accompagnera les [CLOC existantes](#). [Formation en sociothérapie](#). Depuis que les CLOC ont intégré dans leur activité la prise en charge des SVS, il y a eu une explosion des cas des VBGS documentés par les APS et les structures médicales formées en la matière. Les capacités d'accueil des APS sont vite limitées. Il est nécessaire de les doter des notions utiles sur l'assistance psychosociale des SVS en approche de groupe. Cette nouvelle approche viendra se greffer aux notions apprises en thérapie individuelle avec un accent mis sur le groupe. Cette formation sera assurée par le psychologue clinicien du projet et les APS seront regroupées par antenne pour une formation résidentielle ; les prestataires sanitaires y seront aussi associés car les APS travaillent en étroite collaboration avec les structures sanitaires pour la prise en charge médicale. Après la formation, les APS participeront aux séances des pratiques cliniques en thérapie individuelle et en sociothérapie. [Prise en charge médicale](#). A travers les CLOC, le projet référencera environ 500 SVS vers les structures sanitaires spécialisées. Les conséquences des VBGS n'étant pas les mêmes chez toutes les survivantes, seules celles présentant des risques de complications médicales ne pouvant pas être prises en charge localement seront transférées dans les grands hôpitaux et au besoin à la fondation Panzi pour leur permettre d'accéder aux soins de qualité. Ces survivantes recevront aussi les frais de transport pour accéder aux centres et hôpitaux spécialisés dans le traitement des cas VBGS, ainsi qu'une enveloppe cash à usage conditionnel pour l'achat d'une ration alimentaire de deux semaines ; les SVS qui n'auront pas reçu un kit PEP pourront recevoir les molécules de traitement des IST. [Distribution de kits de dignité](#). Les 500 SVS bénéficiant d'une assistance médicale recevront aussi un kit de dignité constitué d'un sac, d'un pagne, une paire de chaussure, un foulard, une paire de babouches, un seau, un savon de toilette et un petit kit d'hygiène intime. [Appui à la réinsertion](#). Après la première prise en charge d'urgence, la survivante est suivie, si elle y consent, par le psychologue clinicien. Dans certains cas de VBGS, commis en situation de conflits armés, les survivantes perdent la quasi-totalité de leurs ressources. Après leur rétablissement médical et psychologique, toutes les survivantes qui le souhaitent peuvent introduire des actions de relèvement (participation au microcrédit ASSEC déjà fonctionnel au sein du CLOC avec réception d'une enveloppe cash pour la réinsertion et cours d'alphabétisation) – afin de leur permettre de retrouver leur place au sein de la société et de leur ménage. Ces assistances seront décidées et gérées par les CLOC en collaboration avec le psychologue clinicien et le chef d'antenne sur base des critères établis en tenant compte de la situation socio-économique de chaque survivante. [Cours d'alphabétisation](#). Chaque CLOC dispose d'un centre d'alphabétisation opérationnel et doté de matériels (à l'usage des alphabétiseuses et kit pour les centres), renouvelés annuellement pour leur permettre de fonctionner. Au sein de chaque CLOC une femme alphabétiseuse a été formée et assure les cours à destination conjointe des SVS et des femmes membres des CLOC dans le but de les aider à acquérir et/ou à renforcer leur « pouvoir intérieur » et leur « pouvoir de ». L'alphabétisation conjointe facilite la réinsertion sociale des survivantes qui apprennent par la conscientisation comment se défaire de la discrimination/stigmatisation. Afin de répondre à la demande croissante, dans chaque CLOC une deuxième alphabétiseuse sera formée par le responsable d'alphabétisation et accompagnée par la première alphabétiseuse du CLOC.

A1.2 Sessions de groupe de prise de conscience et/ou sessions de formations sur la protection

Burundi. [Renforcement de la cohésion sociale entre retournés et communautés hôtes](#). 164 médiateurs et parajuristes (cfr A3) joueront un rôle crucial dans la médiation et la résolution pacifique des conflits à l'échelle des collines et des communautés, en collaborant étroitement avec les notables collinaires et en orientant les cas spécifiques vers les tribunaux locaux. Simultanément, en menant des campagnes de sensibilisation sur les bénéfices de la cohabitation pacifique, y compris à l'endroit des autorités locales et des leaders communautaires, la cohésion sociale sera renforcée en favorisant une conscience collective et une unité au sein des communautés. 8 compétitions sportives favoriseront la cohésion sociale, avec des finales servant de moments de rencontres et de diffusion de messages de paix. Une vingtaine d'activités culturelles (p.ex. pièces de théâtre, slams, danses traditionnelles et jeux) aborderont les thèmes de la lutte contre les VBGS

et la protection de l'enfance. [Liste de services de protection et information](#). Il s'agira de faciliter l'accès des survivantes de violence et d'abus à un soutien spécialisé en leur fournissant des informations claires sur les services disponibles et appropriés par colline. Cela se fera sous forme de listes à diffuser auprès des représentants de la communauté à raison de 8.200 dépliant distribués par an. De plus, trois demi-journées seront organisées lors de la deuxième année (les matinées des finales sportives), et rassembleront les acteurs agissant dans la protection VBGS et protection de l'enfance. Des moments d'échanges seront également prévus sous forme de panels de discussion. Des jeux de questions-réponses seront organisés pour informer les participants sur les services disponibles aux niveaux communal et collinaire, et des spots radios seront diffusés lors des activités sportives et culturelles afin de diffuser les informations sur les services disponibles à une plus large audience. [Cadres de dialogue communautaire](#). 3 ateliers de dialogue seront organisés dans chacune des provinces afin de réunir les représentants des communautés hôtes et des retournés, les autorités locales et certains services techniques. L'objectif sera de discuter et de trouver des solutions concrètes aux problèmes majeurs de la communauté liés à la protection de l'enfance, à la prévention et à la réduction des VBGS, ainsi qu'à la cohésion sociale et pacifique. [Sensibilisation sur les droits et les devoirs](#). Une fois formés sur ces thématiques, les relais communautaires seront mobilisés pour mener à bien environ 2 sessions de sensibilisation de masse par mois et par colline. Ces sensibilisations viseront à informer les membres de la communauté sur les dispositions du code des personnes et de la famille, en mettant l'accent sur les aspects essentiels et les droits fondamentaux qu'il contient. Parallèlement aux sessions de sensibilisation, 8.200 dépliant seront distribués pour faciliter la compréhension et la diffusion des informations clés du code des personnes et de la famille : ils résumeront les éléments importants de manière accessible et pratique, afin que les membres de la communauté puissent les consulter et les partager facilement.

Niger. [Formation DH](#). 11 staffs et 36 parties prenantes (mairies, gendarmerie, police, autorités coutumières) prendront part à 1 session de formation sur la méthodologie pour réveiller la conscience de la population à la protection de l'enfance et la réduction des VBGS. [Formation protection générale](#). 2 ateliers seront organisés pour 60 bénéficiaires (staff du projet, parties prenantes, représentants des comités villageois de protection de l'enfance (CVPE) et ONG partenaires). Des outils de travail et des démarches méthodologiques permettront aux participants de mieux capitaliser les thématiques de protection et des défis dans les régions d'intervention. La formation sera dispensée par un consultant spécialisé sur les questions de protection. [Sensibilisation grand public](#). 4 caravanes de sensibilisation sur la cohésion sociale, la gestion pacifique des conflits, les droits de l'enfant, la prévention et la réduction des VBGS seront organisées au profit des populations des communes d'intervention du programme. 4 débats radiophoniques sur les défis en matière de protection de l'enfance et la condition de la femme en situation d'urgence seront organisés avec les services publics spécialisés.

Ouganda. [Prise de conscience sur la protection de l'enfance et la réduction des VBGS](#). 14.000 parties prenantes au programme (staff Caritas, activistes communautaires, dirigeants locaux, écoles) seront formées aux politiques contre l'exploitation et abus sexuels, ainsi qu'aux politiques de sauvegarde et de protection de l'enfance. Des mécanismes de protection communautaires seront créés dans les camps et villages : ils incluront les dirigeants traditionnels et religieux et des représentants des différentes couches sociales. [Formation des dirigeants et chefs](#). La formation de 600 détenteurs de devoirs est essentielle pour assurer la qualité des services de protection. La formation sera centrée sur des thématiques telles que la législation sur le statut de réfugié ; elle sera fournie par le HCR, l'OPM et des magistrats ougandais. [Formations pour les écoliers mâles](#). 600 écoliers mâles (400 réfugiés et 200 hôtes) seront formés dans 3 écoles sur des sujets tel que les responsabilités de la jeunesse et les valeurs positives. Les garçons identifieront dans leurs écoles des modèles qui formeront dans chaque écoles 1 club de champions autour de l'idée que « on est dedans ensemble » et pas juste comme spectateurs. [Renforcement des capacités parentales des tuteurs MONA](#). L'approche *Caregiver Support Intervention* (CSI) sera employée pour renforcer les capacités parentales d'environ 330 tuteurs pour 450 MONA et renforcer le bien être psychologique des parents et tuteurs des enfants entre 3 et 12 ans. 9 sessions de 2 heures chacune, délivrées par War Child Holland, fourniront une formation CSI séparément aux hommes tuteurs et aux femmes tuteurs. [Promotion de la cohésion sociale](#). 8 activités sportives (match de football et volleyball) et culturelles (musique, danse, théâtre), seront organisées afin de promouvoir le dialogue intergénérationnel, les messages de protection de l'enfance et de lutte contre les VBGS ; l'orchestre de jazz de Kyangwali recevra des équipements supplémentaires lui permettant de diffuser largement des messages de paix.

RDC. [Séances de sensibilisation DH](#). Les CLOC conduiront des sensibilisations ou débats communautaires afin de prévenir des situations de violence dans les communautés à travers le changement de comportement des populations vis-à-vis de leurs concitoyens et/ou les autorités et/ou les membres de leurs familles. Elles expliqueront aux populations comment se protéger des éventuelles violations des DH et éviter la violence communautaire autour des conflits existants dans la communauté ; l'égalité entre les hommes et les femmes ; l'importance de l'accès à certains droits pour la consolidation de la paix (ex : fréquentation de l'école par les

enfants et les jeunes pour leur offrir d'autres opportunités que le recours aux armes ou au banditisme) ; le travail des CLOC et les services rendus à la communauté. Pour certaines thématiques particulièrement complexes, Caritas multiplie et diffuse des outils de support pédagogique pour faciliter le travail des CLOC (ex. dépliants et BD sur les VBGS). [Prise de conscience VBGS](#). Depuis quelques années les femmes des CLOC demandent de plus en plus d'attention sur les VSGB. Faire diminuer les cas VSGB et améliorer l'accès des survivantes à des assistances appropriées restent des défis majeurs. Les outils de sensibilisation existants (ex. dépliants sur le VBGS) seront mis à la disposition des membres des CLOC afin de leur faciliter le travail. Des dépliants, des spots éducatifs seront produits et diffusés sur différentes radios locales afin de sensibiliser le plus grand nombre possible aux VBGS. [Formation DH](#). Dans de nombreuses communautés, les éléments des forces de sécurité (FARDC, PNC, ANR) et les agents de l'administration publique locale sont souvent permutés ou remplacés : le travail déjà mené par les CLOC en matière de formation de ces autorités ne bénéficie plus aux communautés de la zone. 400 autorités locales, de l'administration publique et des autorités civiles, militaires et coutumières seront formées pendant 3 jours dans chaque communauté sur les thématiques DH. La formation, organisée par CDB et CDK, sera assurée par un consultant ayant une expérience avérée dans le travail avec des institutions publiques et dans la formation des adultes, ainsi qu'une bonne connaissance du cadre juridique en vigueur. [Table ronde citoyens et autorités sur les DH](#). Suite à cette formation, la table ronde réunira, par antenne, les autorités locales et les représentants de la communauté pour discuter de problématiques liées aux DH. Le choix des thématiques se fera lors d'une réunion entre le chef d'antenne et les CLOC qu'il accompagne (souvent des violations récurrentes). La table ronde décidera d'une série de messages qui sont ensuite diffusés sur des radios locales pendant plusieurs mois afin que toute la communauté en soit informée. [Tribune d'expression populaire \(TEP\)](#). Par antenne, une TEP est organisée, consécutive à la formation et à la table ronde. Le TEP est une forme de redevabilité de l'autorité envers sa communauté, notamment sur l'application des engagements pris lors de la table ronde, qui permettra de matérialiser le rapprochement entre populations, autorités locales et forces de sécurité. [Activités de médiation](#). Les CLOC réalisent des activités de médiation gratuites dans des conflits civils (non pénal) entre membres de la communauté. Les médiations coupent la voie à la résolution violente des conflits et ouvrent la possibilité d'un règlement à l'amiable, en particulier aux femmes. Compte tenu des nombreux déplacements de population, de la présence de groupes armés et de la précarité des forces de sécurité, ces médiations sont importantes pour la prévention des violences. [Plaidoyer](#). Les actions de plaidoyer des CLOC sont orientées vers les autorités locales pour les persuader de mettre fin à des situations contraires aux DH et à la loi, que ce soit aux niveaux individuel ou collectif. Tout membre de la communauté peut saisir le CLOC pour intervenir dans des cas d'arrestation arbitraire, détention illégale, torture, extorsions, taxes illégales, barrières payantes. Le CLOC peut aussi prendre la décision d'agir de façon autonome, surtout dans des situations qui affectent une partie substantielle de la communauté. Des plaidoyers auprès des groupes armés pour rejoindre le processus de désarmement, pour arrêter les enlèvements, mauvais traitements, violences faites aux femmes ou recrutement d'enfants soldats sont aussi menés par les CLOC.

A1.3 Création et/ou renforcement de comités locaux de protection

Burundi. [Renforcement des mécanismes de prévention et protection communautaire](#). Le projet collaborera avec la Commission Diocésaine Justice et Paix pour former 164 médiateurs collinaires (2 par colline : 1 homme et 1 femme). Les équipes projet suivront 4 formations axées sur la protection de l'enfance, la prévention des VBGS, la cohésion sociale et la résolution pacifique des conflits, et les textes et lois. Les personnes relais (agents villageois, médiateurs et parajuristes) participeront quant à elles à 6 sessions de formation, les préparant à maintenir leur engagement dans la communauté au-delà de la fin du projet. Ces médiateurs assureront un appui psychosocial, de médiation et counseling, ainsi qu'un accompagnement judiciaire en cas de besoin. Ils contribueront à la réduction des conflits communautaires, par leurs actions d'appui à la cohésion sociale et pacifique. Une attention particulière sera portée à la protection des plus vulnérables (enfants, mineurs, femmes et personnes à besoins spécifiques).

Niger. [CVPE](#). 12 comités seront créés et/ou redynamisés, formés et accompagnés. 18 séances de sensibilisations de proximité sur la protection de l'enfance, la prévention et la réduction des VBGS seront menées (3 séances par commune). 12 assemblées villageoises sur les thématiques de protection de la femme, de l'enfant et des personnes aux besoins spécifiques seront organisées avec les comités mis en place. [Espaces Amis d'Enfants](#). Chacun des EAE réalisés sous PROHUMA accueillera 90 enfants et sera géré par 2 animateurs sous la supervision des directions de protection de l'enfance.

Ouganda. [Renforcement de comités communautaires de protection de l'enfance et des VBGS](#). 28 comités, comprenant chacun 10 membres, verront leurs capacités et leur autonomie renforcées. 1 session de formation sera organisée pour chaque comité par le HCR. Les comités recevront ensuite du matériel graphique qui leur permettra de disséminer les informations largement dans leur communauté. Les comités rapportent régulièrement à l'OPM les cas de protection de l'enfance et soumettent des rapports

hebdomadaires à Caritas – lesquels sont également discutés lors des réunions Monthly Child Protection Working Group organisées par l'OPM et le HCR.

RDC. Finalisation de l'autonomisation des CLOC. Pour pérenniser leur travail communautaire, Caritas a réfléchi sur des stratégies de désengagement : depuis 2021, six CLOC matures (Bulungu, Mulonge, Caminunu, Irambira-Sud, Rhana et Ntondo) ont entamé une démarche d'autonomisation en intégrant une approche MUSO, et ont bénéficié chacun de 2.000\$ de fonds de roulement. Les membres des CLOC empruntent des crédits auprès de la MUSO pour développer des AGR au sein de leur ménage, ce qui permet, une fois le crédit remboursé, de générer des intérêts au niveau des CLOC qui serviront à subvenir à leur fonctionnement. Les 6 CLOC seront dotés des documents légaux au niveau de la province du Sud-Kivu qui leur permettront d'acquérir la capacité juridique d'agir en organisation autonome. Dans chaque CLOC, le tiers de membres est remplacé annuellement par élection : ces nouveaux membres seront formés par le projet au système d'archivage et de rapportage. Après autonomisation, ces CLOC vont continuer à bénéficier d'un accompagnement léger, à travers les Chefs d'Antenne et le Chargé de Projet. **Démarrage de l'autonomisation des CLOC.** Suite à une enquête de maturité, 6 nouveaux CLOC seront sélectionnés au démarrage de ce projet, pour intégrer ce processus d'autonomisation sur base de critères de présence des AGR dans la zone, de crédibilité et de stabilité des membres dans la zone et de la sécurité physique. Après la sélection, une formation sera dispensée sur la méthodologie MUSO auprès des chefs d'antenne puis des membres des CLOC concernés. Les outils et modules pour mener à bien cette activité, ainsi que la méthodologie, sont déjà disponibles. Puis ces CLOC seront dotés de fonds de roulement en deux tranches de 1000\$ chacune. Au regard de la durée du projet, une évaluation sera faite après 6 mois pour évaluer les CLOC démontrant une bonne gestion de fonds afin de bénéficier de la deuxième tranche. Ces CLOC seront accompagnés pour atteindre la maturité souhaitée (prise en charge leur fonctionnement en autonomie). Le succès de cette approche dépend en grande partie de la réussite des groupes de microcrédit – qui seront donc soutenus pendant tout un cycle (12 premiers mois). **Formation sécurité des CLOC.** Les membres des CLOC peuvent aussi être des cibles : CI.be veut agir en organisant une formation sur la sécurité des défenseurs des DH qui va contribuer à améliorer les techniques de communication sécurisée en période de crise et améliorer la sécurité des données et la sécurité physique. La formation sera dispensée à tous les chefs d'antenne à Bukavu par un consultant externe, et sera ensuite répliquée aux membres des CLOC. **Echanges entre pairs.** 2 à 4 représentants par CLOC se retrouveront 2 jours dans une antenne par diocèse pour échanger sur les difficultés rencontrées, les leçons apprises, les défis, les succès, la sensibilité au genre, les forces, faiblesses, opportunités et menaces liés au travail, les activités de microcrédit, l'alphabétisation thématique, le fonctionnement du cadre de concertation, l'appropriation et la durabilité des actions de lutte contre les VBGS dans les communautés locales. Les participants produiront des idées/documents qui vont permettre d'affuter la stratégie d'intervention et la stratégie d'autonomisation. **Atelier d'apprentissage.** Afin d'évaluer le processus d'autonomisation des CLOC, un atelier sera organisé en fin de projet à Bukavu à l'intention des équipes de deux diocèses (25 personnes). Il sera consacré à l'analyse des forces et faiblesses du processus d'autonomisation à travers une analyse SWOT. À l'issue de cet atelier, une feuille de route sur le retrait progressif de Caritas des anciens CLOC sera définie, la stratégie d'autonomisation amendée et une proposition d'extension de l'approche, c'est à dire la création de nouveaux CLOC, dans d'autres territoire et/ou groupements sera établie sur base des priorités.

A1.4 Développement d'infrastructures

Burundi. Abris pour PDI, retournés, communauté hôte. Des mesures de soutien en matière d'abris seront mises en place pour les personnes susmentionnées notamment ceux dont les habitations ont été endommagées par des intempéries ou ceux récemment revenus dans la région. 75 kits de réparation d'abris conformes aux normes SPHERE du secteur 'Abris' seront distribués sur les 3 communes d'intervention (25 par commune), incluant des matériaux tels que des tôles, des clous, des fils à ligaturer, des portes et des fenêtres (si nécessaires). Un soutien à la location en cash (de 20.000 à 35.000FBu en fonction de l'inflation et du panier de dépenses minimum) sera offert si nécessaire jusqu'à trois mois pour faciliter l'accès à un logement sûr et adéquat pendant la réhabilitation. **Stocks de vivres pour centre d'accueil (Kirundo).** Des stocks de vivres seront distribués pour renforcer le fonctionnement des centres d'accueil existants dans les communes de Busoni et Bugabira, construits dans le cadre du projet Tugabanye. Les stocks de vivres seront stockés à même le centre et gérés par la Caritas paroissiale en fonction du nombre de résidents. Les stocks pourront contenir du riz, des haricots, des pommes de terre, diverses légumineuses, de l'huile végétale, du sel ainsi que du bois de chauffe pour la cuisson.

Niger. PEA. 3 PEA seront réalisés pour favoriser l'accès à l'eau potable, alléger les difficultés liées à la corvée (puissage et transport), réduire les risques de conflits autour des points d'eau et les risques d'agression sur le trajet. **Latrines.** 7 latrines seront construites pour lutter contre la défécation à l'air libre, et limiter les risques d'agression particulièrement des jeunes filles et femmes.

Ouganda. Construction et rénovation d'abris. Les personnes avec des besoins spécifiques (âgées, femmes cheffes de ménages, enfants chefs de ménages, PMR) recevront des abris – simples ou doubles en fonction de la taille du ménage et de leurs vulnérabilités spécifiques. Ces 108 abris seront construits, et 18 abris rénovés, par des artisans locaux et avec des matériaux locaux tels que poteaux, roseaux, terre et plaques métalliques. A côté de ces abris seront construits un système de collecte d'eau ainsi que des latrines.

Construction 1 maison de protection VBGS. Construite dans le camp de Kyangwali, cette maison sera une habitation temporaire (maximum 2 mois sauf circonstances exceptionnelles) pour les survivant(e)s de VBGS qui ont besoin d'une attention accrue avant de pouvoir envisager une réunification familiale et/ou une réinstallation. Pendant leur séjour, les survivantes recevront une aide psychologique, un soutien juridique et médical, ainsi que des formations techniques. Une fois la construction achevée, la maison sera gérée par ALIGHT avec le soutien du HCR et de l'OPM.

4.3.2.1.2 Rapport intermédiaire

Mise à jour¹⁷ des indicateurs. Mise à jour⁶ des bénéficiaires (statut + nombre). Mise à jour⁶ des activités

4.3.2.1.3 Rapport final

Indicateurs pour les résultats obtenus. Bénéficiaires (statut + nombre). Activités réalisées.

4.3.2.2. Résultat 2. L'insertion socio-économique des PDIs, des retournés, des réfugiés et des communautés hôtes est soutenue.

4.3.2.2.2. Au stade de la proposition

Secteur. Protection. **Sous-secteur associé.** Moyens de subsistance, éducation et urgence.

Bénéficiaires	PDIs	Réfugiés	Retournés	Comm. Hôtes	Total
Burundi	2.063		4.812	6.875	13.750
Niger	16.695	5.625	3.730	11.250	37.300
Ouganda		3.303		1.287	4.590
Total	18.758	8.928	8.542	19.412	55.640

Indicateurs pour ce résultat. Voir cadre logique (section 4.3.1 ci-dessus). **Sources et méthodes de collecte de données.** Voir cadre logique (section 4.3.1 ci-dessus).

A2.1 Distributions de cash et groupements d'épargne (ASSEC)

Burundi. Emplois ponctuels travaux HIMO. Le projet mettra en œuvre l'approche de Cash For Work pour les personnes vulnérables ayant de la force active, leur permettant de gagner un revenu décent tout en promouvant une épargne obligatoire, couplée aux sensibilisations d'initiation aux AGR. Environ 5.000 individus chefs de ménage participeront à 3 activités principales HIMO identifiés conjointement avec les populations lors de l'analyse des besoins – et prenant aussi en compte, en lien avec le R3, leur caractère de protection de l'environnement et prévention des risques de catastrophes (cfr A3.2). Les bénéficiaires recevront 6.000FBu par jour sur lesquels le projet retiendra une épargne obligatoire de 1.000 FBu qui leur sera reversée à la fin de l'activité. Ainsi, ils seront encouragés à rejoindre des groupements ASSEC et développer des AGR. **Distribution de cash inconditionnel aux enfants chefs de ménage, PMR, albinos.** Le projet assistera les 1.250 ménages bénéficiaires (déplacés, retournés, membres de la communauté hôte) identifiés à l'aide du Participatory Wealth Ranking (PWR). Ces transferts monétaires permettront d'acquérir des denrées alimentaires, des articles ménagers, des intrants agricoles et de soutenir des activités génératrices de revenus, tout en encourageant une gestion financière responsable, notamment par l'implication des bénéficiaires aux activités ASSEC et une sensibilisation à la gestion financière. Les montants varieront en fonction de la taille des ménages – de 222.000 à 342.000FBu. Si nécessaire, cette enveloppe pourra être ajustée en fonction de l'évolution du Panier de Dépenses Minimum. Le paiement sera effectué en collaboration avec la Banque Commerciale du Burundi (BANCOBU) via le service eNOTI. **ASSEC.** Après des séances de sensibilisation sur le concept d'ASSEC, les personnes volontaires seront soutenues dans la constitution de leur propre groupe. L'établissement et l'accompagnement de 300 groupes ASSEC se dérouleront sur les 3 communes d'intervention (100 ASSEC par zone) : 60 "agents villageois", formés au préalable par les équipes projets, encadreront ces groupes, et des comités ASSEC seront formés pour gérer les aspects financiers. Les bénéficiaires HIMO et cash inconditionnel seront encouragés à participer aux ASSEC : il est attendu qu'au moins 6.000 personnes y prennent part.

Niger. Distribution Gratuite Ciblée. Elle ciblera 2.400 ménages, soit 16.800 personnes, parmi les bénéficiaires les plus vulnérables – y compris familles d'accueil d'enfants abandonnées et/ou orphelins,

¹⁷ La mise à jour et les explications doivent porter tant sur les progrès que sur les changements faits par rapport à la proposition.

survivantes de VBGS – pendant 3 mois en période de soudure (juillet à septembre). La ration DGC mensuelle pour chaque ménage inclura 50kg de riz, 20kg de niébé, 5L d'huile et 1kg de sel – ou l'équivalent en cash, soit 40.000CFA (environ 61)€. Le critère d'accessibilité au marché orientera le type d'assistance à apporter : dans le cas où le village ou le site peut accéder facilement au marché, le cash sera privilégié. [ASSEC](#). 15 groupements d'épargne seront accompagnés pour renforcer leurs activités de base. Des rencontres d'échange d'expériences seront organisées pour renforcer leurs capacités.

Ouganda. [Evaluation participative des marchés](#). Ce rapport, produit conjointement par un consultant avec les ASSEC existantes, fournira des informations sur les opportunités et défis des marchés pour le lancement et la survie des activités d'ASSEC, d'AGR et de formations. Le rapport servira de base pour lancer le renforcement des ASSEC et la mise en place d'AGR : il fera le point sur l'impact et l'efficacité des ASSEC et proposera des pistes d'amélioration et prochaines étapes pour le développement des ASSEC¹⁸.

[Renforcement des ASSEC](#). Ces 3 dernières années, CI.be a mis sur pied et accompagné 120 ASSEC pour un total proche de 700.000.000UGX (175.000EUR). L'objectif est maintenant de renforcer les capacités des petites AGR de ces ASSEC en établissant une chaîne de valeur, des liens avec le marché, et en les incluant dans les programmes gouvernementaux – lesquels, en partenariat avec le HCR, travaillent au sein du Livelihoods and Resilience Sector Working Group à intégrer ce petit secteur privé dans la réponse aux réfugiés.

A2.2 Formations professionnelles et activités génératrices de revenus (AGR)

Burundi. [Accompagnement des bénéficiaires A2.1 à la mise en place d'AGR](#). Les 5.000 bénéficiaires individuels des travaux HIMO et du cash inconditionnel seront accompagnés par les équipes du projet et les agents villageois qui seront formés sur les AGR (gestion administrative, comptabilité, leadership, entrepreneuriat et plans d'affaires). Cela permettra aux bénéficiaires soit d'investir de manière productive (achats de terres agricoles, d'animaux, etc.) soit de démarrer des AGR durables en utilisant leurs économies constituées pendant les travaux HIMO. Sur des critères prédéfinis comme l'innovation, la viabilité, la rentabilité, 15 entrepreneurs, prioritairement jeunes et femmes, ayant des idées de projets seront sélectionnés dans les 3 communes d'intervention pour bénéficier d'un soutien financier supplémentaire de 500 à 800€, en fonction de leurs besoins. [Promotion du maraîchage comme AGR dans les zones tampons protégées](#). Les 500 agriculteurs qui cultivaient initialement dans la zone tampon du lac Cohoha à Busoni protégée lors des travaux HIMO (cfr A2.1) seront accompagnés dans leurs activités maraîchères en dehors de ces zones, afin de continuer à renforcer leurs moyens de subsistance tout en promouvant l'agriculture irriguée de contre saison. Des kits de semences (chou, carottes, aubergine et tomate) leur seront distribuées. Ils seront regroupés en 10 espaces de maraîchage ayant chacun leur infrastructure d'irrigation (motopompes et cuves de rétention d'eau de 2m²) et comptant environ 50 agriculteurs chacun. [AGR autour des centres d'accueil \(Kirundo\)](#). Sous le projet Tugabanye, 2 centres d'accueil ont été créés pour les personnes déplacées et/ou retournées. Cependant, un an après la fin du projet, la fréquentation de ces centres reste faible, risquant la dégradation des infrastructures et équipements. PROHUMA II visera, en collaboration avec la Croix Rouge pour le centre de Bugabira, à rendre ces centres plus autonomes dans leur fonctionnement – ce qui leur permettra d'accueillir PDIs, retournées et expulsées de manière sécurisée. Suite à l'évaluation des besoins, deux actions principales ont été choisies pour les deux centres: la promotion de l'élevage de poulets et de lapins et la transformation des produits agricoles. La gestion opérationnelle de ces initiatives socio-économiques sera confiée à la Caritas Paroissiale, qui mettra en avant le rôle des femmes. La gestion autonome des centres et de leurs activités sera renforcée par des mécanismes de surveillance, comme le comité de pilotage.

Niger. [Formation professionnelle de jeunes](#). 400 jeunes, avec priorité aux survivantes de VBGS, seront identifiés et formés pendant 3 mois dans des centres de formation gouvernementaux – avec attestation de fin formation à la clé. Les jeunes recevront un kit afin de pouvoir exercer à leur propre compte une activité socioprofessionnelle stable afin de les rendre indépendants et autonomes. [Réseautage](#). Le programme mettra en relation tous les jeunes formés dans le cadre de ProHumA avec tous les jeunes de PROHUMA II afin de leur faciliter les débouchés. La mise en relation se fera à travers des rencontres, des ateliers de partage d'expériences chaque trimestre. Ceci interviendra après leurs installations officielles. [AGR](#). 490 femmes et 300 ménages seront formés, appuyés et accompagnés en cash pour mener des AGR de leur choix afin de renforcer leur pouvoir d'achat et leur protection. La formation sera séquentielle et dispensée par un consultant spécialisé dans le domaine de la gestion des AGR et vie associative pour une durée de 3 jours à raison de 12 vagues.

¹⁸ Dans cette optique, le consultant prendra aussi en compte les rapports MEAL des projets précédents sous lesquels ces ASSEC ont été établies. Ces rapports, portant sur tout le projet et non uniquement sur l'activité ASSEC, ne sont toutefois pas assez détaillés que pour fournir des indications précises sur le développement souhaité des ASSEC.

Ouganda. Formations professionnelles de base. 1.000 jeunes et adultes seront formés, sur 2 à 3 semaines, dans les domaines qui les intéressent, à des métiers commercialisables et employables (p.ex. couture, tissage de panier, cordonnier). Cette formation de base sera donnée par des artisans locaux – lesquels ont, par le passé, eux-mêmes été formés par Caritas sous le programme PHARVID. Les 1.000 candidats formés avec succès recevront un kit de départ qui leur permettra de s'établir. **Enseignement professionnel.** 90 jeunes seront formés à l'entrepreneuriat, sur 4 à 6 mois, avec des compétences commercialisables et aptes au travail. Le choix du métier se fera en fonction de la capacité, du niveau d'éducation, et de l'intérêt de chaque jeune ; seront aussi pris en compte les débouchés sur le marché de l'emploi. Le diplôme obtenu à l'issue de la formation sera certifié par le gouvernement. Les 90 candidats diplômés recevront soit un kit de départ qui leur permettra de s'établir comme entrepreneurs individuels, soit un support à la recherche d'emploi.

4.3.2.2. Rapport intermédiaire

Mise à jour⁴ des indicateurs. Mise à jour⁴ des bénéficiaires (statut + nombre). Mise à jour⁴ des activités

4.3.2.3. Rapport final

Indicateurs pour les résultats obtenus. Bénéficiaires (statut + nombre). Activités réalisées

4.3.2.3. Résultat 3. La résilience des PDI, réfugiés, retournés, et communautés hôtes face aux désastres est promue.

4.3.2.3.1. Au stade de la proposition

Secteur. Protection. **Sous-secteur associé.** Préparation aux catastrophes, réponses rapides.

Bénéficiaires	PDI	Réfugiés	Retournés	Comm. Hôtes	Total
Burundi	58.500		136.500	195.000	390.000
Niger	4.000	2.200	1.800	6.300	14.300
Ouganda		1.222		1.172	2.394
RDC	8.472		2.520	76.248	87.240
Total	70.972	3.422	140.820	278.720	493.934

Indicateurs pour ce résultat. Voir cadre logique (section 4.3.1 ci-dessus). **Sources et méthodes de collecte de données.** Voir cadre logique (section 4.3.1 ci-dessus).

A3.1 Développement et/ou renforcement de comités et de plans DRR/DP

Burundi. Renforcement des comités collinaires de DP. En partenariat avec la Croix Rouge, le projet identifiera les comités collinaires DP dans les 82 collines ciblées. Ces comités seront renforcés grâce à 82 ateliers organisés en début de projet, rassemblant les membres des comités, les représentants locaux, les aînés transmettant leur expérience, les représentants des jeunes, et d'autres. Les comités créeront des cartes temporelles pour localiser et évaluer les zones à risques au fil du temps. Les ressources communautaires et les faiblesses pour la prévention et la gestion des risques seront également évaluées. Ces cartes aideront la population, en particulier les jeunes, à visualiser les changements environnementaux à court et moyen terme, tout en servant d'outil de sensibilisation et de motivation pour mettre en place des mesures préventives. **Elaboration de plans DP.** Sur base de la carte des risques, les comités élaborent des plans d'action : après rédaction, un atelier de présentation réunira les représentants de la population basés, les services techniques communaux, l'administration et les acteurs de la réduction des risques de catastrophes. La mise en œuvre des plans s'appuie sur la communauté : si une activité dépasse ses capacités, le comité sollicite soit un financement communal, soit un soutien d'une source extérieure (ONG, association locale, structure indépendante, contributions individuelles). Les 21 comités les plus performants (dynamisme, initiatives, bonne mise en œuvre), recevront une prime de soutien de 500 à 1.000€.

Niger. Ateliers de formation DRR. 12 ateliers seront organisés pour 46 parties prenantes (service de l'agriculture, environnement, hydraulique, génie rural, protection, mairies, autorités coutumières, staff du projet). **Comités de veille et d'alerte précoce.** 18 comités étatiques mis en place par les communes (3 par commune dont 1 communal et 2 communautaires) seront accompagnés dans les zones à risques des communes d'interventions. Cette activité concernera un nombre restreint de personnes qui vulgariseront les formations reçues avec l'appui des agents du projet ainsi que du service départemental de l'environnement. Ces comités remonteront des informations clés (dès qu'ils observeront des aléas ou autres phénomènes anormaux) qui aideront dans le cadre de la prévention. **Comités villageois et communaux de gestion de risque de catastrophes.** 12 comités seront dans chaque village pour les activités DRR, formés et accompagnés. Cette activité se fera avec l'appui des services communaux ainsi que des structures représentant les bénéficiaires dans l'optique de sensibiliser et de passer des messages clés sur cette thématique. **Comités de veille.** Afin de prévenir les épidémies notamment par rapport à la fièvre de la vallée

du Rift, la clavelée et la pasteurellose qui sont monnaie courante dans la zone de Tchintabaraden, 4 comités de veille seront mis en place et formeront les agents du service de l'élevage. Leur rôle sera de sensibiliser les pasteurs sur les effets néfastes de ces maladies, mais aussi de leur apprendre à les diagnostiquer dans le but d'alerter pour limiter les impacts. [Pluviomètres](#). 24 seront implantés dans les villages d'intervention. Deux à trois personnes des comités villageois seront formées sur leur utilisation ainsi que sur leur entretien. Ils enregistreront des données pluviométriques au fur et à mesure après chaque pluie et remonteront l'information à l'équipe du programme, au service de la météo ainsi qu'au service d'agriculture. [Sensibilisation](#). 64 membres des comités recevront une formation donnée par le service technique de l'environnement sur la RNA. 7.500 bénéficiaires seront sensibilisés sur la RNA ainsi que sur les impacts du changement climatique à travers des émissions radio.

Ouganda. [Etude sur les effets du changement climatique sur les populations cibles](#). Une étude sera conduite dans les deux districts de Kikuube et Kyegegwa afin de mieux comprendre les facteurs locaux de désastres naturels résultant d'activités humaines et leurs impacts. Cette étude informera les activités de DP et la façon dont le recyclage des déchets peut devenir une AGR (R2). [Formation des équipes](#). 20 fonctionnaires locaux et staffs Caritas seront formés durant 4 jours sur la réponse aux désastres et l'approche EWEA. Un staff Caritas sera désigné comme point focal pour assister et faire le lien avec chacun des comités de désastre existants au niveau des districts. [Développement d'un plan Early Warning Early Action \(EWEA\)](#). Sur base de cette étude sera développé, conjointement avec les autorités locales (personnel techniques et élus locaux), un plan de réponses aux désastres naturels locaux résultant d'activités humaines. L'accent sera mis sur une approche EWEA, et adressera également la gestion des déchets (notamment plastique).

RDC. [Renforcement des Comités DP](#). Dans les 30 communautés villageoises des territoires de Kalehe, Kabare et Walungu, les plus vulnérables et affectées par des crises d'origine anthropique et naturelle, les 30 comités DP établis suite à un projet ECHO seront accompagnés et renforcés dans leurs capacités d'analyse des risques et en lien avec leurs PCPRU – entre autres préservation de l'environnement et conservation des sols, techniques de lutttes contre les glissements de terrain, protection des cultures et étangs piscicoles contre les aléas climatiques. Un atelier d'actualisation des PCPRU sera également organisé avec chaque comité DP. [Système d'Alerte Précoce \(SAP\)](#). Les PCPRU établis par les comités DP intègrent un SAP encore peu développés et intégrés dans les communautés exposées. Le projet accompagnera les comités DP et les communautés à mettre en place leur SAP communautaire de prévention des risques de catastrophes, en se basant sur (i) la connaissance du risque, (ii) la surveillance des signes précurseurs et l'alerte, (iii) la capacité communautaire de riposte et (iv) la dissémination et communication des messages d'alerte auprès de la communauté et d'autres parties prenantes. [Exercices de simulation](#). 1 exercice sera organisé dans chacun des 30 villages afin de parfaire la compréhension et les rôles de tous, d'approfondir la veille et l'entretien d'un état de préparation constant face à l'émergence de crises, et de permettre aux mécanismes de protection de s'ancrer dans les habitudes. Les communautés choisiront l'aléa sur lequel elles veulent s'exercer. [Distribution](#). Les PCPRU et les SAP seront appuyés sous forme de matériel de sensibilisation et de diffusion, de kit d'alerte précoce, d'appui à des actions de petites envergures (matériel végétal de protection des sols, outils et matériaux de construction, etc.) ou de kit d'absorption des chocs (trousse de premier secours, stock de contingence, etc.). [Plans locaux de développement](#). Pour être efficace, PCPRU/SAP communautaires doivent être intégrés dans un plan plus global : ils seront présentés par des membres des comités DP aux niveaux des groupements et des chefferies afin de les intégrer dans leurs plans de développement. Des réunions d'évaluation seront organisées semestriellement avec les différentes parties prenantes en vue d'accroître cette collaboration entre communautés et autorités. Ces séances de réflexion et d'apprentissage permettront de dégager les actions de plaidoyer à porter auprès d'autres instances de niveau territorial ou provincial.

A3.2 Prévention et préparation aux désastres

Burundi. En lien avec A2.1, plusieurs travaux HIMO seront menés à travers une approche CfW. La [protection des zones tampons du lac Cohoha](#) (1.250 personnes) sera étendue par la création d'un canal de 50 km, limitant ainsi la pollution due à l'érosion et préservant l'écosystème ainsi que les exploitations agricoles. La [mise en place de pépinières](#) (255 personnes) produira des plants agroforestiers et forestiers qui contribueront à la reforestation et à la protection environnementale. Les paniers végétaux (fabriqués par 333 personnes, principalement des femmes) en pseudotroncs de bananiers favoriseront une approche écologique de la production de plants. Environ 500.000 paniers écologiques en pseudotroncs de bananiers seront tressés pour soutenir la production de plants. Le [reboisement de 200 ha de terrains dénudés](#) (1.564 personnes) aidera à prévenir l'érosion des sols, à améliorer la qualité de l'environnement et à renforcer la résilience des communautés locales face aux catastrophes naturelles. Des groupements de gestion forestière seront établis pour garantir une gestion efficace de ces boisements en coopération avec les groupements pépiniéristes existants. L'[installation de micro-boisements familiaux](#) fournira à 1.500 ménages un approvisionnement en bois multifonctionnel à long terme, tout en contribuant à la reforestation. Les ménages seront formés à

l'utilisation de foyers améliorés, la mise en place de courbes de niveau et l'adoption de pratiques agricoles bio – ce qui renforcera leur résilience environnementale et favorisera des pratiques durables. Des [pistes secondaires](#) (1.580 personnes) seront également rénovées.

Niger. [Prévention des désastres naturels](#). 700 bénéficiaires seront employés par du cash for work pour : fixation des dunes (dans le but de prévenir l'ensablement des cuvettes, des terres productives, des villages) ; traitement des koris (ravines) ; amélioration des zaïs et des demi-lunes (afin de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement, retenir les limons et prévenir la dégradation des terres de cultures et pastorales) ; construction de 20 kilomètres de bandes pare-feu afin de lutter contre les feux de brousse. [Prévention des épidémies](#). 5.000 têtes de chameau seront vaccinées en collaboration avec le service technique de l'élevage départemental de Tchintabaraden contre certaines maladies (fièvre de la Vallée du Rift, clavelée, pasteurellose).

Ouganda. [Prévention des désastres](#). Afin de lutter contre l'érosion de sol due à l'abattage massif d'arbres pour bois de chauffe, des arbres fruitiers seront plantés sur les terres communales pour les réfugiés et sur les terres privées de communautés hôtes. Ceci permettra aussi, en lien avec l'objectif du R2, d'améliorer la nutrition et le revenu des ménages cibles : les fruits seront consommés par les ménages, le surplus revendu sur le marché, et un entretien raisonnable des arbres fournira du bois de chauffe. [Activités CfW](#). A travers le mécanisme de CfW, de jeunes activistes seront formés à la protection de l'environnement et la réponse aux désastres naturels. Cette réponse sera spécifique aux désastres locaux et inclus provisoirement (liste à raffiner sur base de l'étude A3.1) : réparation des canaux d'évacuation des eaux ; nettoyage des drains ; collecte des déchets ; amélioration des systèmes de drainages des terres marécageuses ; nettoyage des routes. Les groupes des jeunes activistes existants seront encouragés à prendre part au CfW et seront poussés à expliquer aux aînés l'importance de la conservation environnementale.

A3.3 Crisis Modifier : Rapid Response Mechanism (RRM)

Burundi. Le CM sera déclenché, soit dans les zones d'intervention du projet soit dans les environs de Bujumbura (risque de montée des eaux du lac Tanganyika) par la validation de la catastrophe par une plateforme provinciale de Réduction des Risques de Catastrophes et/ou par OCHA. L'intervention CM sera du [cash for shelter](#) et/ou des [denrées alimentaires](#) et/ou des [NFI](#) – et touchera entre 300 et 2.000 bénéficiaires (PDI, retournés, communautés hôtes). En cas de non-activation du CM d'ici mars 2025, les fonds pourront être réaffectés pour renforcer davantage les activités de protection (R1).

Niger. Le CM aura 3 possibilités d'activation. [Kit NFI pour réfugiés et PDI](#). Lorsque OCHA reconnaitra la formation de nouveaux sites d'accueil dans les communes de Diffa, Chetimari, Mainé Soroa et Goudoumaria, 1.000 ménages recevront chacun 1 kit NFI (nattes, bidons, seaux, marmites, pagnes, draps, couvertures) pour faciliter leur réinstallation. [Kit NFI suite à des inondations](#). En cas de débordement de la Komadougou Yobé dans la région de Diffa, le CM pourra être activé afin de distribuer des kits NFI (même composition que ci-dessus) à 1.000 ménages. [Vaccinations](#). En cas d'épidémie de fièvre de la vallée du Rift ou de pasteurellose dans le département de Tchintabaraden, le CM sera activé afin de procéder à la vaccination des animaux de 1.000 ménages sur les sites PDI (qui ne sont généralement pas couverts par la réponse étatique). En cas de non-activation du CM d'ici mars 2025, les fonds seront redirigés vers un scale-up de A2.1 (distribution gratuite ciblée).

Ouganda. Le CM sera déclenché après validation par l'OPM de glissements de terrain et/ou inondations et/ou famines. Il capitalisera sur 3 possibles RRM. [Abris d'urgence](#). 100 abris d'urgence, avec leurs installations WASH, seront construits pour les communautés hôtes en cas d'inondation du lac Albert et/ou de la rivière Nyamwamba. [Kits NFI](#). 400 kits NFI (incluant vêtements, matelas, set de cuisine, set d'hygiène) seront distribués aux réfugiés ou communautés hôtes. [Colis nourriture](#). Dans la région du fossé Albertine, en cas de feu, d'inondation, de tempête de gel, 200 victimes recevront pendant un maximum de 6 semaines des colis de nourriture. En cas de non-activation du CM d'ici mars 2025, les fonds seront redirigés vers un scale-up de A1.4.

RDC. Le CM sera déclenché dans les territoires Kalehe, Kabare, Walungu ou Mwenga, avec CDB, suite à la validation d'alertes par OCHA (attaques et affrontements armés ou catastrophes naturelles). Caritas assistera environ 540 ménages par une intervention [MPCT](#) ou distribution de kits [NFI](#). En cas de non-activation du CM d'ici décembre 2024, les fonds seront alloués pour un scale-up du R1 et de A3.1.

4.3.2.2. Rapport intermédiaire

Mise à jour⁴ des indicateurs. Mise à jour⁴ des bénéficiaires (statut + nombre). Mise à jour⁴ des activités

4.3.2.3. Rapport final

Indicateurs pour les résultats obtenus. Bénéficiaires (statut + nombre). Activités réalisées

4.4 Plan de travail

N°	Activités	2023					2024										2025										Clôture				
		N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O						
Gestion du Programme																															
0.1	Lancement du Programme (kick-off meeting global et dans chaque pays)																														
0.2	Réunions de coordination																														
0.3	Audit de fin de programme																														
0.4	Evaluation MEAL de fin de programme																														
Résultat 1. La protection humanitaire des PDIs, des retournés, des réfugiés et des communautés hôtes est encouragée																															
1.1	Gestion des cas d'assistance de protection générale																														
1.2	Sessions de groupes de prise de conscience et/ou sessions de formations sur la protection																														
1.3	Création et/ou renforcement de comités locaux de protection																														
1.4	Développement d'infrastructures																														
Résultat 2. L'insertion socio-économique des PDIs, des retournés, des réfugiés et des communautés hôtes est soutenue																															
2.1	Distributions de cash inconditionnel et groupements d'épargne																														
2.2	Formations professionnelles et activités génératrices de revenus																														
Résultat 3. La résilience des PDIs, réfugiés, retournés, et communautés hôtes face aux désastres est promue																															
3.1	Développement et/ou renforcement de comités et de plans DRR/DP																														
3.2	Prévention des désastres																														
3.3	Crisis Modifier (RRM)	Selon les besoins et crise émergentes																													

4.4.1 [INT] Plan de travail révisé en cas de changement après la proposition

4.5 Suivi, évaluation, audit et autres études

CI.be pilotera de manière active les mécanismes de coordination interne avec ses partenaires locaux – qui se conformeront à des documents contractuellement contraignants : chartes éthiques (code de bonne conduite, politique anti-fraude), cadre logique, règles budgétaires, protocole d'accord détaillant les modalités d'intervention. Un système de gestion des plaintes existe au sein de CI.be et de ses partenaires, et sera promu auprès des bénéficiaires de ce programme. CI.be sera en charge de la compilation et de la consolidation du rapportage des pays, et de toutes données de suivi à transmettre à la DGD.

4.5.1 Suivi des activités (expliquer comment, par qui)

Pour assurer un suivi détaillé de la mise en œuvre du projet, CI.be organisera : des réunions hebdomadaires de l'équipe CI.be dans le pays ; des réunions mensuelles entre CI.be et les partenaires locaux dans le pays ; des réunions trimestrielles inter pays. De plus, des visites régulières de monitoring et évaluation (M&E) seront effectuées sur les zones de mise en œuvre. Les différents chargés de programmes, chefs de mission, desks, des quatre pays s'assureront que les engagements qualitatifs sont respectés lors de leurs visites sur terrain. Le staff MEAL de CI.be et de ses partenaires sera présent dans tous les pays et fera le suivi d'évaluation régulièrement : des enquêtes de post-distribution et de post-formation seront réalisées après chaque activité ; une enquête ménage de base et une enquête ménage finale seront réalisées.

4.5.2 Cochez les cases correspondant aux études qui seront éventuellement entreprises

- | | |
|---|---|
| ☐ Évaluation externe pendant l'action | ☒ Audit externe après l'action |
| ☒ Évaluation externe après l'action | ☐ Évaluation interne ou audit interne relatif à l'action |
| ☐ Audit externe pendant l'action | ☒ Autres études. Précisez : cfr section 4.3.2 |

5. QUESTIONS TRANSVERSALES

5.1 Veuillez décrire le niveau escompté de durabilité et/ou de connexité¹⁹.

CI.be postule que les individus, ménages et communautés sont résilients, autonomes et capables de prospérer dans des contextes changeants. Afin de les accompagner dans ce processus, CI.be et ses partenaires renforceront les capacités et les ressources des personnes cibles, afin de renforcer leur autonomie, les aider à gérer les changements et à prospérer dans l'adversité.

5.2 Stratégie de continuité (liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement)

Le lien entre urgence, réhabilitation et développement est un des éléments clés de la stratégie de CI.be afin de rendre aux populations la capacité d'aspirer à un idéal réalisable via un environnement direct sécurisant et un sentiment que la collectivité est prête à les épauler. Il s'agit notamment d'appliquer la guideline "Leaving no one behind" des Objectifs de Développement Durable pour 2030. La stratégie de continuité du projet repose sur deux axes : (1) renforcement des capacités communautaires en matière de protection, de cohésion sociale, de réponse aux désastres ; (2) renforcement des capacités des bénéficiaires en matière de protection et de moyens de subsistance. Les interventions humanitaires du PROHUMA II permettent ainsi de créer, à moyen terme, des conditions plus favorables au développement.

5.3 Intégration (par exemple, réduction des risques de catastrophes, enfants, droits de l'homme, égalité des sexes, impact environnemental, autres à préciser)

DH. Ce programme de protection entend promouvoir les droits humains, la paix et garantir que les PDIs, réfugiés, et retournés soient traités avec dignité en apportant des solutions aux causes profondes des injustices sociales, économiques et de genre. **Genre, égalité des sexes et VBGS.** Promouvoir une vie sans violence pour les femmes, leur permettre de participer davantage à la vie sociale et communautaire et de se développer en tant qu'individus, sont des priorités pour CI.be. La question du genre est très sensible dans les différents contextes de l'action, où les femmes sont confrontées aux risques de mariage précoce et violences sexuelles. L'*empowerment* des femmes sera soutenu tout au long du programme (cfr section 4.3.2). **Cohésion sociale, mitigation de conflits et consolidation de la paix.** Adoptant une approche HDP nexus, CI.be se veut volontariste dans la gestion de cette problématique – dont la détérioration est particulièrement exacerbée par les déplacements de populations qui mélangent les communautés – et mettra en œuvre plusieurs activités visant à apaiser la vie communautaire entre les populations (cfr section 4.3.2).

¹⁹ La durabilité et la connexité sont des concepts similaires, qui sont utilisés pour garantir que les activités soient exécutées dans un contexte qui tient compte des problèmes à plus long terme et interconnectés.

Impact environnemental. Dans l'accompagnement des bénéficiaires, une attention particulière sera donnée aux initiatives qui ont un impact positif sur l'environnement ou qui proposent des activités qui protègent l'environnement. Le R3 (cfr section 4.3.2) veillera particulièrement à créer un environnement qui renforce la résilience des populations. **Renforcement des capacités.** Le renforcement des capacités se déroule à deux niveaux : (1) le renforcement des capacités de nos partenaires à travers le transfert de connaissances entre les experts internationaux, le personnel national et les partenaires nationaux de mise en œuvre – leurs compétences seront valorisées, et ils seront associés aux décisions et au pilotage de l'action ; (2) le renforcement des capacités des communautés ciblées – dont la participation et l'implication seront fondamentales tout au long du cycle du programme.

5.4 [INT] En cas de changements ou de problèmes à traiter, veuillez préciser

5.5 [FIN] En cas de changements ou de problèmes à traiter, veuillez préciser

6. MESURES DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE

6.1 Mesures d'urgence (plan B / mesures d'atténuation à prendre si les risques et hypothèses exposés dans le cadre logique se concrétisent)

Chacun des pays d'intervention dispose de son plan de sécurité. Si la situation sécuritaire venait à se dégrader dans certaines zones d'action du programme, au point de mettre en danger la vie des bénéficiaires et du personnel de mise en œuvre, CI.be et ses partenaires prendraient la décision, de suspendre les activités et communiqueront avec la DGD pour statuer ensemble sur ce qu'il y a lieu de faire. Si les autres risques et hypothèses présentés dans le cadre logique viennent à se réaliser, cela limiterait les impacts et résultats du projet, mais ne remettrait pas en cause sa mise en œuvre : CI.be communiquera ces impacts à la DGD dans les meilleurs délais.

6.2 Aspects relatifs à la sécurité

6.2.1 Situation sur le terrain. Veuillez donner une brève description

Burundi. La sécurité sur toute la zone d'intervention est généralement bonne. Néanmoins, plusieurs cas d'intolérance politique (violence et exclusion, destructions de champs, bétail maltraité) ont été signalés. La situation politique pourrait cependant augurer de nombreux déplacements de la population (retour ou départ) au cours de la période du projet. Ces déplacements seront suivis de près afin de les intégrer au fur et à mesure de la mise en œuvre en fonction des priorités identifiées au niveau de la coordination humanitaire et des disponibilités budgétaires offertes.

Niger. Sur le plan politique le Niger traverse une crise avec le récent coup d'Etat militaire du 26 juillet 2023. La question sécuritaire est toujours un défi majeur avec la persistance des menaces d'enlèvements, d'extorsions de biens, d'assassinats et les zones « interdites d'accès » dans les communes de Bosso, Toumour, Gueskerou. La persistance des incidents à engins explosifs improvisés dans certaines zones à risque et l'imposition des escortes constituent autant de facteurs qui limitent la réponse humanitaire. Caritas, comme les autres acteurs humanitaires intervenant dans les régions de Diffa et Tahoua, dispose de son propre plan de sécurité, et s'aligne aussi sur celui des UN. Un représentant Caritas assiste aux réunions du cluster sécurité d'OCHA et veillera à en appliquer les recommandations : il s'agit notamment de transmettre à l'avance le calendrier des missions, qui peuvent être annulées si le contexte est jugé trop incertain. CI.be est également membre d'INSO et utilise ses services et ses recommandations pour l'analyse sécuritaire.

Ouganda. L'ouest de l'Ouganda est relativement stable – bien que des incidents d'attaques armées aient été rapportées. Certains réfugiés présents depuis longtemps sont devenus responsables locaux (LC1) tandis que d'autres jouent un rôle essentiel dans la résolution des conflits entre réfugiés et communautés hôtes. Les risques sécuritaires majeurs, dans les camps, sont liés aux épidémies (COVID-19, choléra, EBOLA) : les éclosions de ces épidémies sont généralement relativement contenues – et ont donc peu d'impact sur la capacité opérationnelle de CI.be et de ses partenaires locaux à mettre en œuvre programmes et activités. Un risque relatif a émergé suite aux coupes du HCR et du PAM : afin de le mitiger, PROHUMA II propose de développer la résilience des populations affectées (cfr. Section 4.3.2).

RDC. La situation sécuritaire fluctue en fonction de l'activisme des groupes armés, des opérations militaires et leur présence dans les zones sensibles. Dans le triangle entre les 3 territoires de Shabunda, Kabare et Walungu, la situation sécuritaire est fragile de par la présence des groupes armés et les affrontements réguliers avec les forces de sécurité. A Kalonge, des exactions sont régulièrement rapportées causées par la présence des Raïa Mutomboki (VBGS, extorsions de biens, etc.). Dans la chefferie Ninja, depuis 2014, un conflit de succession au pouvoir coutumier rend la situation sécuritaire très volatile. A Bunyakiri, les groupes armés se sont rassemblés pensant pouvoir intégrer les FARDC pour combattre les M23 au Nord-

Kivu. Cette présence accrue de groupes armés provoque des affrontements entre les différentes factions et des exactions envers la population civile. Dans le territoire de Shabunda, à faible présence de l'armée, la situation sécuritaire est extrêmement délétère du fait des exactions répétées des groupes armés Raiya-Mutomboki divisés en plusieurs factions et catégoriquement réfractaires au processus P-DDRCS, qui n'hésitent pas à s'adonner à plusieurs actions de pillages et de violations des DH, entraînant systématiquement des déplacements forcés des populations.

6.2.2 Un protocole de sécurité spécifique a-t-il été établi pour cette action ?

Oui ☐ Non ☐ Procédures standard ☒

Si oui, précisez:

6.2.3 Le personnel sur le terrain et les expatriés ont-ils reçu des informations et une formation concernant ces procédures?

Oui ☒ Non ☐

6.3 [INT] En cas de changements ou de problèmes à traiter, veuillez préciser

6.4 [FIN] En cas de changements ou de problèmes à traiter, veuillez préciser

7. COORDINATION SUR LE TERRAIN

7.1 Coordination sur le terrain (veuillez indiquer la participation de l'Organisation humanitaire aux mécanismes de coordination avec d'autres parties prenantes, tels que les "clusters", les ONG, les agences des Nations unies, autres (à spécifier), ainsi que les liens avec la procédure d'appel consolidée, si nécessaire)

Les parties prenantes du réseau Caritas des quatre pays participent aux différentes réunions d'information et aux clusters pertinents des Nations Unies (notamment abris, NFI, FSL, protection, santé). A travers cette participation, chaque équipe opérationnelle (CI.be et partenaires locaux) pourra coordonner ses interventions avec celles des autres acteurs humanitaires présents dans les zones d'intervention afin de renforcer les synergies et complémentarités – par exemple en adaptant le ciblage des bénéficiaires.

7.2 Autorités nationales et locales (relations établies, autorisations, coordination)

De façon générale, CI.be et ses partenaires participent aux réunions des clusters UN – que ce soit au niveau national pour CI.be ou au niveau provincial pour ses partenaires – et se coordonnent en permanence avec les autres acteurs humanitaires présents dans ses zones d'intervention.

Burundi. Au niveau communal, les autorités ont été impliquées dès la conception de ce projet, via des contacts réguliers entretenus par nos partenaires, SOPRAD et ODEDIM, et les missions d'analyse des besoins. L'implication des autorités locales sera assurée tout au long de la mise en œuvre du projet, grâce à une gestion conjointe avec les communautés locales. Au niveau provincial il est prévu des réunions entre CI.be, partenaires locaux, bénéficiaires, autorités locales et provinciales. Cette approche témoigne du rôle prépondérant du réseau Caritas qui, grâce à son enracinement communautaire et sa capacité à collaborer avec l'administration, entretient des relations solides avec les autorités locales.

Niger. Les autorités régionales (préfets des départements concernés, maires des communes concernées) sont informées, associées et invitées régulièrement à visiter les réalisations. Les activités seront menées en partenariat avec les services techniques concernés (protection de la femme et de l'enfant, santé, développement communautaire, hydraulique, agriculture, environnement, génie rural, juges départementaux, gendarmerie). Les autorités coutumières sont également impliquées, en particulier les chefs de canton et les chefs de villages ou de quartiers, qui sont prioritairement visités et impliqués pour chaque activité se déroulant dans leur communauté. Cette stratégie est mise en place pour réussir une collaboration inclusive de l'action ainsi que pour optimiser la durabilité de cette dernière, en intégrant les acteurs locaux dans la stratégie de sortie.

Ouganda. Au niveau terrain, Caritas Hoima et Caritas Fort Portal sont membres des clusters FSL et protection, et travaillent avec d'autres ONGs comme Medical International Teams (MIT) pour le support médical aux survivantes de VBGS. Caritas Ouganda est membre du Regional Response Plan (RRP) du HCR, et représente toutes les Caritas diocésaines dans les mécanismes de coordination. Au niveau local, CI.be a un MoU avec les districts de Kikiibe et Kyegegwa – valides jusqu'en 2028. Au niveau national, CI.be participe aux groupes de travail FSL et protection ; CI.be a de bonnes relations avec l'OPM et le HCR. Caritas Uganda a un MoU avec le OPM.

RDC. Au niveau local, les autorités territoriales collaborent régulièrement avec les chefs de villages dans le cadre du DP et des plans PCPRU. Notamment, des séances de revue des plans y sont organisées semestriellement. Les autorités civiles et sécuritaires collaborent avec les CLOC lors de rencontres de renforcement des capacités, de tables-rondes, de TEP – et même parfois lors de séances de plaidoyer et de sensibilisation auprès de la police et de l'armée. Avec les groupes armés les relations sont plus complexes du fait de leur manque de structure. Néanmoins, ils saisissent parfois les CLOC pour une médiation, surtout sur des conflits économiques. Certains jeunes des communautés appuyées ont intégré ces groupes armés, ce qui permet aussi de conserver les relations entre les communautés et les groupes. Au niveau provincial, CI.be, CDB et CDK participent activement aux clusters (OCHA).

7.3 Eventuelle coordination avec la représentation diplomatique belge

La Section de Coopération de l'Ambassade de Belgique sera tenue informée des activités de CI.be dans les quatre pays d'intervention. Nos antennes sont actives entre autres à travers les réunions des acteurs belges, les réunions d'information et de validation des différents programmes de coopération auxquels les acteurs belges sont associés, et à travers les visites de courtoisie prévues en cas de visites de représentants de CI.be au Burundi, au Niger, en RDC et en Ouganda.

7.4 [INT] En cas de changements ou de problèmes de coordination, veuillez préciser

7.5 [FIN] En cas de changements ou de problèmes de coordination, veuillez préciser

8. PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

8.1 Nom et adresse du ou des partenaires de mise en œuvre

Burundi. Caritas Burundi – Av. du Grand Séminaire, Bujumbura – caritas.burundi@yahoo.com ; SOPRAD – Caritas Ruyigi – Ruyigi – email: sopradruyigi@yahoo.fr ; ODEDIM – Caritas Muyinga – Muyinga – email: bayagajonathan@gmail.com. **Niger.** CADEV-Niger Bureau Diocésien de Maradi – BP154 Maradi 4000 – illo.abdoul@cadevniger.org. **Ouganda.** Caritas Fort Portal Diocesan Social Service and Development – P.O Box 90, Fort Portal – email: caritasfortportal@yahoo.com; Hoima Caritas Development Organization – P.O.Box 34, Hoima – email : info@hocadeo.com. **RDC.** Caritas Développement Bukavu – Av. Patrice Emery Lumumba no 203, Commune d'Ibanda, Ville de Bukavu/ Province du Sud-Kivu; Caritas Développement Kasongo – Av. de l'Evêché n°01, Q/ Kauta, BP 39, Kasongo - Province du Maniema.

8.2 Statut des partenaires de mise en œuvre (par exemple : ONG, autorités locales, etc.) et rôle joué par eux

Au **Burundi**, Caritas Burundi, SOPRAD et ODEDIM, ASBL de droit burundais, seront chargées de la mise en œuvre des activités dans leurs zones respectives : SOPRAD couvre les provinces de Cankuzo et Ruyigi ; ODEDIM opère dans les provinces de Muyinga et Kirundo. Caritas Burundi coordonne les interventions des Caritas diocésaines, et joue un rôle prépondérant dans le suivi-évaluation du projet. Au **Niger**, la CADEV, ONG locale reconnue par l'Etat, a acquis au fil des années une solide expérience dans la conduite d'opérations d'aide alimentaire d'urgence (distribution de vivres ou de cash aux populations vulnérables). Elle a également acquis une solide expérience en lien avec ce projet dans les domaines suivants via plusieurs projets financés par la DGD, notamment à Diffa : infrastructures en eau potable, réduction des risques de catastrophes, amélioration et diversification des revenus via les AGR et l'entrepreneuriat des jeunes et restauration des moyens d'existence. En **Ouganda**, les ONG locales Caritas diocésaines de Fort Portal et Hoima sont enregistrées depuis plus de 30 ans comme membres de la Caritas Nationale Ouganda. Caritas Hoima travaille avec les communautés rurales pour améliorer le statut socio-économique des plus vulnérables en concentrant ses activités sur l'amélioration des pratiques agricoles, la nutrition, le genre, les ASSEC, la prévention du HIV, le plaidoyer. L'expertise de Caritas Fort Portal se concentre sur le WASH, l'agriculture, la paix et la justice, les ASSEC, le genre, les urgences et la réhabilitation. En **RDC**, la CDB et la CDK, ASBL nationales, ont toutes deux une expertise avérée dans les domaines de la consolidation de la paix à travers les CLOC, et dans la DP avec les communautés vulnérables aux crises d'origine anthropique ou naturelle. Elles assurent aussi le lien et la collaboration avec les différentes autorités tant civiles que militaires afin de faciliter la mise en œuvre du projet et l'atteinte de ses résultats. Elles appuient également le monitoring et le suivi-évaluation du projet, ainsi que la complémentarité avec les autres acteurs sous la responsabilité de CI.be

8.3 Type de relation avec le ou les partenaires de mise en œuvre et les rapports attendus de la part du partenaire de mise en œuvre

Tous les partenaires locaux de mise en œuvre seront directement accompagnés par CI.be qui assurera la coordination des activités et renforcera leurs capacités opérationnelles en vue de garantir une mise en œuvre

optimale du programme. Un MoU définissant les aspects opérationnels, financiers, redevabilité, MEAL, délais de rapportage, sera signé entre CI.be et chacun de ses partenaires. Toutes les Caritas étant membres de la confédération Caritas, elles sont tenues de respecter les politiques de lutte contre la fraude et la corruption, de PSEA et la charte éthique. Les agents de Caritas en lien avec ce projet auront à signer le code de bonne conduite.

8.4 Description de la contribution du programme à la construction d'une réponse humanitaire aussi locale que possible et aussi internationale que nécessaire, et le développement de partenariats équitables avec les organisations locales tel que défini par le Caucus du Grand Bargain sur les intermédiaires²⁰ et l'IASC²¹

La localisation est au cœur de l'identité et du réseau Caritas – qui est par ailleurs pleinement intégrée dans l'environnement humanitaire (p.ex. clusters) et civil (cfr section 7). Ainsi, conformément aux principes et stratégies de CI.be, tous nos projets sont systématiquement mis en œuvre conjointement avec nos partenaires Caritas locaux – nationaux ou/et régionaux – dont l'enracinement sur le terrain et au sein de leur communautés renforce l'efficacité et la pertinence de l'action. Nos partenaires locaux sont pleinement intégrés dans les mécanismes de coordination du programme, associés à la visibilité et au plaidoyer. Leurs capacités sont également renforcées (cfr section 5). Sous PROHUMA II spécifiquement, le programme sera mis en œuvre conjointement avec 8 Caritas diocésaines locales qui recevront 72% du budget total du programme. De plus, Caritas étant une organisation à base communautaire, nous nous assurons toujours que les communautés, et notamment les plus vulnérables, soient les premiers acteurs et porteurs du programme.

8.5 [INT] En cas de changements, veuillez préciser

8.6 [FIN] En cas de changements, veuillez préciser

9. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, DE VISIBILITÉ ET D'INFORMATION

9.1 Activités de communication programmées

CI.be capitalisera et communiquera sur l'approche intégrée, locale et inclusive qui fait l'objet de ce programme. Deux stratégies de communication sont envisagées. (1) Communication grand public. S'adressant aux sympathisants de Caritas, et au grand public en général via les médias traditionnels et les réseaux sociaux, cet axe de communication sera développé au niveau des pays. Plus globalement, les équipes pays et le siège s'efforceront, dans la mesure du possible, d'engager les médias locaux et de promouvoir des *media stories* aux niveaux locaux et belges sur les constats et réponses du programme. (2) Plaidoyer spécifique. Le plaidoyer local fait partie intégrante des activités de protection. Il sera prolongé au niveau du siège par une stratégie s'adressant aux bailleurs, responsables politiques belges et européens. L'équipe plaidoyer CI.be basée à Bruxelles sera soutenue et informée par les analyses et témoignages du programme. Ces deux stratégies de communication s'articuleront autour de 3 grands axes : **protection** (en lien avec le R1), **préparation aux désastres** (en lien avec le R3), **crisis monitoring** (en lien avec le CM). Il s'agira notamment de documenter les activités, témoignages et leçons apprises des communautés et des partenaires locaux et de les diffuser aux publics cibles. Les activités et l'ancrage du projet permettront également de récolter des données afin de mettre en avant les crises soudaines et potentiellement oubliées dans ces 4 pays d'intervention, ainsi que de contribuer au travail de Caritas sur l'agenda localisation.

9.2 Visibilité sur les équipements durables, les fournitures principales, le lieu du projet

Des panneaux mentionnant les parties prenantes (bailleur, CI.be, partenaires locaux) seront apposés sur lieux des activités du projet, sur les supports distribués aux bénéficiaires, les outils digitaux et autres support de visibilité, avec les logos de la DGD et de Caritas.

9.3 Activités de publication prévues

Des publications de plaidoyer pourront être envisagées afin de sensibiliser les publics cibles (cfr. 9.1).

²⁰ [Outcome Paper Towards Co-ownership - Caucus on Intermediaries - August 2022.pdf \(interagencystandingcommittee.org\)](#)

²¹ [IASC Guidance on Strengthening Participation, Representation and Leadership of Local and National Actors in IASC Humanitarian Coordination Mechanisms_1.pdf](#)

9.4 [INT] En cas de changements, veuillez préciser**9.5 [FIN] Rapport sur les activités pertinentes****10. RESSOURCES HUMAINES****10.1 Veuillez indiquer les chiffres globaux par fonction et par statut**

Fonction	Statut ²²	Nb de personnes	Nb homme/mois
Représentant légal	Personnel local des partenaires locaux	7	91
Coordinateur(trice) de Projet		11	348
Personnel projet		61	3.259
Responsable MEAL		5	91
Responsable Finance		8	438
Personnel administratif		21	289
Représentant Pays CI.be	Personnel local de CI.be	1	12
Responsable Programmes CI.be		1	12
Personnel Programmes CI.be		3	90
Responsable MEAL CI.be		2	21
Responsable Finance CI.be		5	102
Personnel administratif CI.be		4	30
Représentant Pays CI.be	Personnel expatriés et siège de CI.be	3	35
Responsable Programmes CI.be		1	8
Gestionnaire siège CI.be		5	37
Responsable Finance siège CI.be		3	36

10.2 [INT] En cas de changements, veuillez préciser**10.3 [FIN] En cas de changements, veuillez préciser****11. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES****11.1 Nom et titre du représentant légal signant la convention**

François CORNET – Directeur Général CI.be – f.cornet@caritasint.be

11.2 Nom, numéro de téléphone, adresse e-mail et titre de la (des) personne(s) chargée(s) de la gestion administrative du dossier

Catherine COURBE – Coordinatrice Humanitaire – c.courbe@caritasint.be – 0478.57.00.17. Grégory CLAUS – Desk Burundi – g.claus@caritasint.be – 02.229.36.53. Martine HAENTJENS – Desk Sahel – m.haentjens@caritasint.be – 0494.99.31.39. Line RISCH – Desk RDC – l.risch@caritasint.be – 049.63.30.48.49. Mark BREUSERS – Desk Ouganda – m.breusers@caritasint.be – 02.229.35.94.

11.3 Nom et adresse e-mail du représentant dans la zone d'intervention

Burundi. Clément HOUNDONUGBO – c.houndonougbo@caritasint.be. **Niger.** Chetima MAI MOUSSA – c.maimoussa@caritasint.be. **Ouganda.** Cathrine MEDA – c.meda@caritasint.be. **RDC.** Liliane BITONG – l.bitong@caritasint.be.

11.4 Compte bancaire

Nom de la banque.

Adresse de l'agence.

Désignation précise du titulaire du compte.

Numéro de compte.

CBC Banque

Boulevard du Souverain 36/10 - 1170 Bruxelles

Caritas International Belgique

IBAN: **BE59 7320 4179 4826**. SWIFT: CREGBEBB

²² Expatriés, personnel local, personnel du partenaire de mise en œuvre, ...